



La  
VILLÉGIATURE  
sur les terres publiques

# PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Côte-Nord



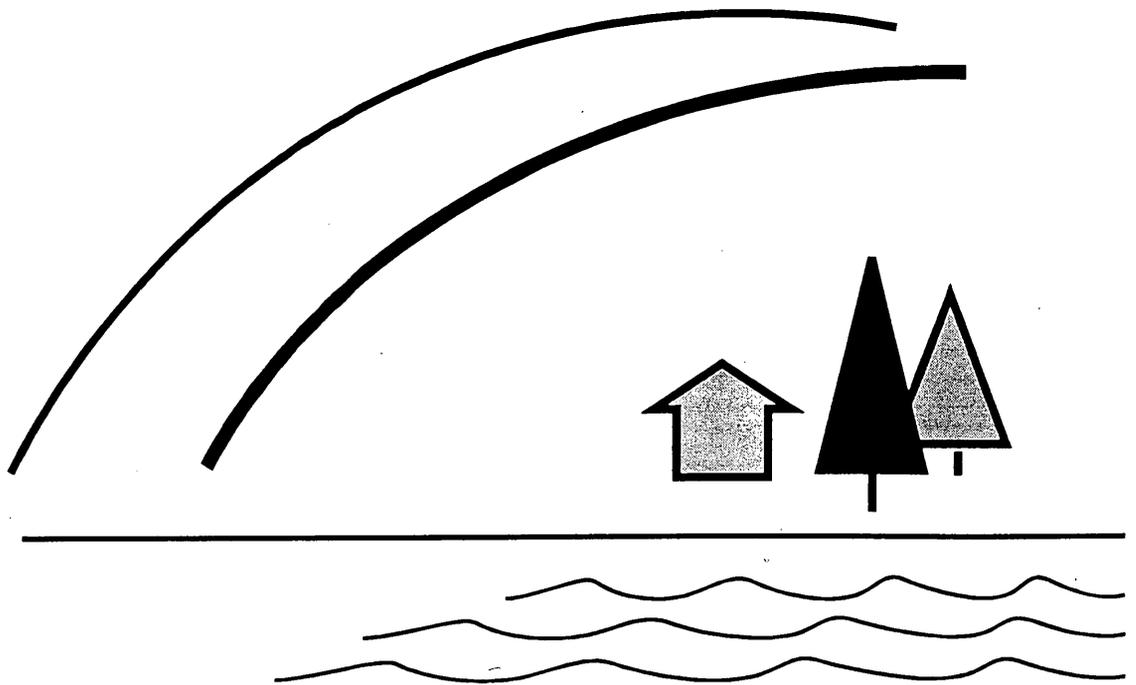
LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Québec 

*Plan régional de  
développement de la  
villégiature*

*Région de la Côte-Nord*

**Le document complémentaire**



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Direction régionale de la Côte-Nord

juin 1993

## TABLE DES MATIÈRES

1. Fiches descriptives des secteurs de planification.
2. Fiches descriptives des secteurs de développement.
3. Entente provinciale MER - MLCP sur le développement de la villégiature riveraine.
4. Rapport de consultation.
5. Les cartes :
  1. Situation de la villégiature privée, Région Côte-Nord.
  2. Potentiel et contrainte au développement de la villégiature.
  3. Territoire de gestion de la villégiature, Région Côte-Nord.
  4. Macrozonage de l'utilisation faunique et récréative, Région Côte-Nord.
  5. Concept de développement de la villégiature, Région Côte-Nord.
  6. Plan régional de développement de la villégiature, Région 09, secteur de la MRC de la Haute Côte-Nord.
  7. Plan régional de développement de la villégiature, Région 09, secteur de la MRC de Manicouagan.
  8. Plan régional de développement de la villégiature, Région 09, secteur de la MRC de Sept-Rivières.
  9. Plan régional de développement de la villégiature, Région 09, secteur de la MRC de la Minganie et Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.
  10. Plan régional de développement de la villégiature, Région 09, secteur de la MRC de Caniapiscau.

# LISTE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

**Numéro du secteur  
de planification** **Page**

## MRC de la Haute Côte-Nord

950-01	1
950-02	2
950-03	3
950-04	4
950-05	5
950-06	6
950-07	7
950-08	8
950-09	9
950-10	10
950-11	11

## MRC de Manicouagan

960-01	12
960-02	13
960-03	14
960-04	15
960-05	16
960-06	17

## MRC de Sept-Rivières

971-01	18
971-02	19
971-03	20
971-04	21

## LISTE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

Numéro du secteur de planification	Page
971-05 .....	22
971-06 .....	23
<b>MRC de la Minganie</b>	
981-01 .....	24
981-02 .....	25
981-03 .....	26
<b>Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent</b>	
98015-01 .....	27
<b>MRC de Caniapiscau</b>	
972-01 .....	28

Les secteurs de planification sont représentés sur la carte 5, Concept de développement de la villégiature.

# CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

1

## FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

1- IDENTIFICATION DU SECTEUR			
MRC :	Haute Côte-Nord		
Secteur de planification :	950-01		
Territoire de gestion :	1 et 2		
2- DESCRIPTION GÉNÉRALE			
Accessibilité :	Bonne		
Occupation actuelle :	Faible		
Caractéristique particulière :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Terres privées majoritaires.</li><li>- Présence de pourvoies avec droits exclusifs et parcs.</li><li>- Peu de territoire public libre.</li></ul>		
3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT			
	PRIVILÉGIÉ	POSSIBLE	EXCLU
Type	Communautaire Commerciale	Privée	-
Forme	Regroupée	Dispersée <sup>1</sup>	Dispersée <sup>2</sup>
Localisation	Riveraine	Non riveraine <sup>3</sup>	
<b>Particularité</b> <sup>1</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée dans le territoire de gestion 2. <sup>2</sup> Exclu dans le territoire de gestion 1. <sup>3</sup> Exclu dans le territoire de gestion 2.			

**FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION**

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-02		
<b>Territoire de gestion :</b>	2 et 3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Zec Chauvin.			
- Les gestionnaires de la Zec Chauvin font partie du Regroupement régional des Gestionnaires de Zecs du Saguenay - Lac Saint-Jean.			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée <sup>1-2</sup>	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	Non riveraine	-
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité d'enclaves récréatives seulement. <sup>2</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée dans le territoire de gestion 2.			

**FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION**

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-03		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Faible		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Présence de pourvoiries avec droits exclusifs.			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

# CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

4

## FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

1- IDENTIFICATION DU SECTEUR			
MRC :	Haute Côte-Nord		
Secteur de planification :	950-04		
Territoire de gestion :	3		
2- DESCRIPTION GÉNÉRALE			
Accessibilité :	Moyenne		
Occupation actuelle :	Forte		
Caractéristique particulière :	Zec Nordique.		
3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT			
	PRIVILÉGIÉ	POSSIBLE	EXCLU
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée <sup>1</sup>	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
Particularité			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité d'enclaves récréatives seulement.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-05		
<b>Territoire de gestion :</b>	2 et 3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Moyenne		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Zec Iberville.			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée <sup>1-2</sup>	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité d'enclaves récréatives seulement. <sup>2</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée dans le territoire de gestion 2.			

**FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION**

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-06		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Moyenne		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses pourvoies à droits exclusifs.</li> <li>- Présence de pourvoies sans droits exclusifs.</li> <li>- Peu de grands lacs accessibles à développer.</li> <li>- Secteur brûlé à 50% (feu de 1991).</li> </ul>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

# CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

7

## FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

1- IDENTIFICATION DU SECTEUR			
MRC :	Haute Côte-Nord		
Secteur de planification :	950-07		
Territoire de gestion :	3		
2- DESCRIPTION GÉNÉRALE			
Accessibilité :	Faible		
Occupation actuelle :	Moyenne		
Caractéristique particulière :	Zec Forestville.		
3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT			
	PRIVILÉGIÉ	POSSIBLE	EXCLU
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de 93 emplacements (selon potentiel faunique disponible pour de la villégiature privée).			

**FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION**

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-08		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Faible		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Présence de pourvoies avec droits exclusifs.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de développement sur les lacs de moins de 20 hectares.			

**FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION**

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-09		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Zec Labrieville.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire	-
<b>Forme</b>	Dispersée <sup>1</sup>	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité de dix (10) emplacements (selon potentiel faunique).			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Haute Côte-Nord		
<b>Secteur de planification :</b>	950-10		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Faible		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
MRC :	Haute Côte-Nord		
Secteur de planification :	950-11		
Territoire de gestion :	2		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
Accessibilité :	Moyenne		
Occupation actuelle :	Moyenne		
Caractéristique particulière :			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
Particularité			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Manicouagan		
<b>Secteur de planification :</b>	960-01		
<b>Territoire de gestion :</b>	1 et 2		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Bonne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Moyenne		
<b>Caractéristique particulière :</b>	- Peu de territoire public libre.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Communautaire Commerciale	Privée	-
<b>Forme</b>	Regroupée	Dispersée <sup>1</sup>	Dispersée <sup>2</sup>
<b>Localisation</b>	Riveraine	Non riveraine <sup>3</sup>	
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée dans le territoire de gestion 2. <sup>2</sup> Exclu dans le territoire de gestion 1. <sup>3</sup> Exclu dans le territoire de gestion 2.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Manicouagan		
<b>Secteur de planification :</b>	960-02		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Forte		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Demande plus forte aux abords de la route 389 et de part et d'autre du chemin forestier C-901 jusqu'au lac Boucher.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Manicouagan		
<b>Secteur de planification :</b>	960-03		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Forte		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Zec Varin.			
Comprend trois (3) sites de développement : - lacs Alice et Chien - lac Limite - lacs Burn et Walker			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée <sup>1</sup>	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité d'enclaves récréatives seulement.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
MRC :	Manicouagan		
Secteur de planification :	960-04		
Territoire de gestion :	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
Accessibilité :	Moyenne		
Occupation actuelle :	Forte		
Caractéristique particulière :	Présence de terres privées et de pourvoies avec droits exclusifs.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
Particularité			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Manicouagan		
<b>Secteur de planification :</b>	960-05		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Faible		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de développement sur les lacs de moins de 20 hectares.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Manicouagan		
<b>Secteur de planification :</b>	960-06		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Zec Trinité.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Sept-Rivières		
<b>Secteur de planification :</b>	971-01		
<b>Territoire de gestion :</b>	2		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Bonne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Peu de territoire libre à développer.			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Communautaire Commerciale	Privée	-
<b>Forme</b>	Regroupée	Dispersée <sup>1</sup>	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Sept-Rivières		
<b>Secteur de planification :</b>	971-02		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Faible		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Sept-Rivières		
<b>Secteur de planification :</b>	971-03		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Moyenne		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Sept-Rivières		
<b>Secteur de planification :</b>	971-04		
<b>Territoire de gestion :</b>	2 et 3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
Peu de territoire libre à développer.			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée <sup>2</sup>	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée <sup>1</sup>	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Trois (3) terrains minimums pour compléter un développement de villégiature regroupée dans le territoire de gestion 2. <sup>2</sup> Privilégier la villégiature regroupée commerciale et communautaire dans le territoire de gestion 2.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
MRC :	Sept-Rivières		
Secteur de planification :	971-05		
Territoire de gestion :	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
Accessibilité :	Faible		
Occupation actuelle :	Faible		
Caractéristique particulière :	Zec Matimek.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée <sup>1</sup>	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
<sup>1</sup> Entente MER/MLCP : possibilité d'enclaves récréatives seulement.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Sept-Rivières		
<b>Secteur de planification :</b>	971-06		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Aucune		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Grandes superficies d'aires propices au développement de la pourvoirie.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de développement sur les lacs de moins de 20 hectares.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Minganie		
<b>Secteur de planification :</b>	981-01		
<b>Territoire de gestion :</b>	2		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Bonne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Développement sur le littoral seulement		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Communautaire Commerciale	Privée	-
<b>Forme</b>	Regroupée	-	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Minganie		
<b>Secteur de planification :</b>	981-02		
<b>Territoire de gestion :</b>	3		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Moyenne		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Minganie		
<b>Secteur de planification :</b>	981-03		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Aucune		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Grandes superficies d'aires propices au développement de la pourvoirie.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de développement sur les lacs de moins de 20 hectares.			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
<b>MRC :</b>	Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent		
<b>Secteur de planification :</b>	98015-01		
<b>Territoire de gestion :</b>	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Accessibilité :</b>	Aucune		
<b>Occupation actuelle :</b>	Très faible		
<b>Caractéristique particulière :</b>	Projet de parc Harrington-Harbour.		
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
<b>Type</b>	Privée	Communautaire Commerciale	-
<b>Forme</b>	Dispersée	Regroupée	-
<b>Localisation</b>	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			

FICHE DESCRIPTIVE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

<b>1- IDENTIFICATION DU SECTEUR</b>			
MRC :	Caniapiscau		
Secteur de planification :	972-01		
Territoire de gestion :	4		
<b>2- DESCRIPTION GÉNÉRALE</b>			
Accessibilité :	Aucune		
Occupation actuelle :	Très faible		
Caractéristique particulière :			
<b>3- CHOIX DE DÉVELOPPEMENT</b>			
	<b>PRIVILÉGIÉ</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>EXCLU</b>
Type	Privée	Communautaire Commerciale	-
Forme	Dispersée	Regroupée	-
Localisation	Riveraine	-	Non riveraine
<b>Particularité</b>			
- Entente MER/MLCP : possibilité de développement sur les lacs de moins de 20 hectares.			

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Numéro du secteur  
de planification

Page

## MRC de la Haute Côte-Nord (carte 6)

950-01-01R (Lac Rochefort) . . . . .	1
950-01-02R (Lac Rémi) . . . . .	1
950-03-01R (Lac de l'Écluse) . . . . .	1
950-03-02R (Lac Devine) . . . . .	2
950-04-01R (Lac Chatignies) . . . . .	2
950-05-01R (Lac Kerman) . . . . .	2
950-05-02R (Lac Truchon) . . . . .	3
950-05-03R (Lac Romaine) . . . . .	3
950-05-04R (Lac Tonia) . . . . .	3
950-06-01R (Lac Tremblay) . . . . .	4
950-06-02D . . . . .	4
950-06-03R (Lac Sauniat) . . . . .	4
950-06-04R (Lac des Trente Milles) . . . . .	5
950-07-01D (Lac de La Brume) . . . . .	5
950-07-02D (Lac Lapointe) . . . . .	5
950-07-03D (Lac Panache supérieur et inférieur) . . . . .	6
950-07-04D (Lac du Grand Canyon) . . . . .	6
950-07-05D (Lac de la Main) . . . . .	6
950-07-06D (Lac Hibou) . . . . .	7
950-07-07D (Lac Malfait) . . . . .	7
950-07-08D (Lac aux Lièvres) . . . . .	7
950-07-09R (Lac Forest) . . . . .	8
950-07-10D (Lac Ruthman) . . . . .	8
950-07-11R (Lac Laval) . . . . .	8
950-07-12D (Lac Trompeur) . . . . .	9

## LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Numéro du secteur de développement	Page
950-07-13D (Lac Bilodeau) . . . . .	9
950-07-14D (Lac Jim) . . . . .	9
950-07-15D (Lac Joanne) . . . . .	10
950-07-16D (Lac Castle) . . . . .	10
950-07-17D (Lac Trompé) . . . . .	10
950-07-18D (Lac Harpeur) . . . . .	11
950-07-19R (Lac des Îles) . . . . .	11
950-07-20D (Lac William) . . . . .	11
950-08-01D . . . . .	12
950-08-02R (Lac au Brochet) . . . . .	12
950-08-03R (Rivière Betsiamites) . . . . .	12
950-08-04D . . . . .	13
950-09-01D (Rivière Betsiamites - Zec Labrieville) . . . . .	13
950-09-02D (Réservoir Pipmuacan) . . . . .	13
950-09-03D (Lac Mins) . . . . .	14
950-09-04R (Lac aux Clams) . . . . .	14
950-09-05D (Lac Labossière) . . . . .	14
950-10-01R (Lac Lessard) . . . . .	15
950-11-01R (Lac Paul-Baie) . . . . .	15
950-11-02R (Lac aux Cèdres) . . . . .	15
950-11-03R (Lac Girard) . . . . .	16
950-11-04R (Lac Laudance) . . . . .	16
950-11-05R (Lac Henshaw) . . . . .	16

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Numéro du secteur de développement	Page
<b>MRC de Manicouagan (carte 7)</b>	
960-01-01R (Rivière aux Anglais) . . . . .	17
960-01-02R (Lac Demonts) . . . . .	17
960-01-03R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	17
960-02-01D . . . . .	18
960-02-02R (Lac du Chardon) . . . . .	18
960-02-03R (Lac Letemplier) . . . . .	18
960-02-04R (Lac au Loup Marin) . . . . .	19
960-02-05R (Lac Rochu) . . . . .	19
960-02-06D . . . . .	19
960-02-07R (Lac Anne) . . . . .	20
960-02-08R (Lac Vallant) . . . . .	20
960-03-01R (Rivière-aux-Outardes) . . . . .	20
960-04-01R (Lac Gamache) . . . . .	21
960-04-02D . . . . .	21
960-04-03D . . . . .	21
960-05-01D . . . . .	22
960-05-02R (Lac Nouvel) . . . . .	22
960-05-03R (Lac Gaillard) . . . . .	22
960-06-01D . . . . .	23
960-06-02D . . . . .	23
960-06-03R (Lac Davidson) . . . . .	23
960-06-04D . . . . .	24

## LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

**Numéro du secteur  
de développement** **Page**

### MRC de Sept-Rivières (carte 8)

971-01-01R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	25
971-01-02R (Fleuve Saint-Laurent - Pointe des Roches) . . . . .	25
971-01-03R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	25
971-01-04R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	26
971-01-05R (Fleuve Saint-Laurent - Baie du Brûlé) . . . . .	26
971-02-01D . . . . .	26
971-03-01D . . . . .	27
971-03-02D . . . . .	27
971-03-03D . . . . .	27
971-03-04D . . . . .	28
971-03-05D . . . . .	28
971-04-01R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	28
971-04-02R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	29
971-04-03R (Fleuve Saint-Laurent - Baie Wapetuk) . . . . .	29
971-04-04R (Fleuve Saint-Laurent - Anse des Porliers) . . . . .	29
971-04-05R (Fleuve Saint-Laurent - Anse-à-la-Baleine) . . . . .	30
971-04-06R (Fleuve Saint-Laurent) . . . . .	30
971-04-07R (Fleuve Saint-Laurent - Cap du Cormoran) . . . . .	30
971-05-01R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	31
971-05-02R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	31
971-05-03R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	31
971-05-04R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	32
971-05-05R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	32
971-05-06R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	32
971-05-07R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	33

## LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Numéro du secteur de développement	Page
971-05-08R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	33
971-05-09R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	33
971-05-10R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	34
971-05-11R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	34
971-05-12R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	34
971-05-13R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	35
971-05-14R (Rivière Sainte-Marguerite) . . . . .	35
971-06-01D . . . . .	35

### MRC de la Minganie (carte 9)

981-01-01R (Fleuve Saint-Laurent - Rivière-aux-Graines) . . . . .	36
981-01-02R (Fleuve Saint-Laurent - Rivière-à-la-Chaloupe) . . . . .	36
981-01-03R (Fleuve Saint-Laurent - La Baleine) . . . . .	36
981-01-04R (Fleuve Saint-Laurent - Petites Sept-Îles) . . . . .	37
981-01-05R (Fleuve Saint-Laurent - Grande-Anse-du-Dock) . . . . .	37
981-01-06R (Fleuve Saint-Laurent - Pointe-Ridge) . . . . .	37
981-01-07R (Fleuve Saint-Laurent - Ouest de Longue-Pointe) . . . . .	38
981-01-08R (Fleuve Saint-Laurent - Anse à Coco) . . . . .	38
981-01-09R (Fleuve Saint-Laurent - Pointe Paradis) . . . . .	38
981-01-10R (Fleuve Saint-Laurent - Cap Blanc) . . . . .	39
981-01-11R (Fleuve Saint-Laurent - De-la-Grande-Pointe à la Fausse-Passe) . . . . .	39
981-01-12R (Fleuve Saint-Laurent - Baie des Trilobites) . . . . .	39
981-01-13R (Fleuve Saint-Laurent - Secteur Îles-aux-Oiseaux) . . . . .	40
981-01-14R (Fleuve Saint-Laurent - Havre-du-Betchouan) . . . . .	40
981-01-15R (Fleuve Saint-Laurent - Pointe-du-Sauvage) . . . . .	40
981-01-16R (Fleuve Saint-Laurent - Baie Pontbriand) . . . . .	41

## LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Numéro du secteur de développement	Page
981-01-17R (Fleuve Saint-Laurent - Baie Pashashibou) . . . . .	41
981-01-18R (Fleuve Saint-Laurent - Pointe-Nabisipi) . . . . .	41
981-01-19R (Fleuve Saint-Laurent - Petite-Rivière) . . . . .	42
981-01-20R (Fleuve Saint-Laurent - Est-d'Île-à-Michon) . . . . .	42
981-01-21R (Fleuve Saint-Laurent - Natashquan) . . . . .	42
981-03-01D . . . . .	43
981-03-02R (Fleuve Saint-Laurent - Lac Maloney) . . . . .	43
981-03-03R (Fleuve Saint-Laurent - Lac du Milieu) . . . . .	43

### Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (carte 9)

98015-01D . . . . .	44
---------------------	----

### MRC de Caniapiscau (carte 10)

972-01-01D . . . . .	45
972-01-02R (Lac Carheil) . . . . .	45
972-01-03R (Lac Audet) . . . . .	45

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

## Classés par plan d'eau

	Page
<b>MRC de la Haute Côte-Nord</b>	
Betsiamites, Rivières (950-08-03R) . . . . .	12
Betsiamites, Rivières, Zec Labrieville (950-09-01D) . . . . .	13
Bilodeau, Lac (950-07-13D) . . . . .	9
Brochet, Lac au (950-08-02R) . . . . .	12
Brume, Lac de la (950-07-01D) . . . . .	5
Canyon, Lac du Grand (950-07-04D) . . . . .	6
Castle, Lac (950-07-16D) . . . . .	10
Clams, Lac aux (950-09-04D) . . . . .	14
Cèdres, Lac aux (950-11-02R) . . . . .	15
Chatignies, Lac (950-04-01R) . . . . .	2
Devine, Lac (950-03-02R) . . . . .	2
Ecluse, Lac de l' (950-03-01R) . . . . .	1
Forest, Lac (950-07-09R) . . . . .	8
Girard, Lac (950-11-03R) . . . . .	16
Harpeur, Lac (950-07-18D) . . . . .	11
Henshaw, Lac (950-11-05R) . . . . .	16
Hibou, Lac (950-07-06D) . . . . .	7
Îles, Lac des (950-07-19R) . . . . .	11
Jim, Lac (950-07-14D) . . . . .	9
Joanne, Lac (950-07-15D) . . . . .	10
Kerman, Lac (950-05-01R) . . . . .	2
Labossière, Lac (950-09-05D) . . . . .	14
Lapointe, Lac (950-07-02D) . . . . .	5
Laudance, Lac (950-11-04R) . . . . .	16
Laval, Lac (950-07-11R) . . . . .	8

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

## Classés par plan d'eau

	Page
Lessard, Lac (950-10-01R) . . . . .	15
Lièvres, Lac aux (950-07-08D) . . . . .	7
Main, Lac de la (950-07-05D) . . . . .	6
Malfait, Lac (950-07-07D) . . . . .	7
Mins, Lac (950-09-03D) . . . . .	14
Panache supérieur et inférieur, Lac (950-07-03D) . . . . .	6
Paul-Baie, Lac (950-11-01R) . . . . .	15
Pipmuacan, Réservoir (950-09-02D) . . . . .	13
Rémi, Lac (950-01-02R) . . . . .	1
Rochefort, Lac (950-01-01R) . . . . .	1
Romaine, Lac (950-05-03R) . . . . .	3
Ruthman, Lac (950-07-10D) . . . . .	8
Sauniat, Lac (950-06-03R) . . . . .	4
Tonia, Lac (950-05-04R) . . . . .	3
Tremblay, Lac (950-06-01R) . . . . .	4
Trente Milles, Lac des (950-06-04R) . . . . .	5
Trompé, Lac (950-07-17D) . . . . .	10
Trompeur, Lac (950-07-12D) . . . . .	9
Truchon, Lac (950-05-02R) . . . . .	3
William, Lac (950-07-20D) . . . . .	11

## MRC de Manicouagan

Anglais, Rivières aux (960-01-01R) . . . . .	17
Anne, Lac (960-02-07R) . . . . .	20
Chardon, Lac du (960-02-02R) . . . . .	18
Davidson, Lac (960-06-03R) . . . . .	23

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

## Classés par plan d'eau

	<b>Page</b>
Demonts, Lac (960-01-02R) . . . . .	17
Gaillard, Lac (960-05-03R) . . . . .	22
Gamache, Lac (960-04-01R) . . . . .	21
Letemplier, Lac (960-02-03R) . . . . .	18
Loup Marin, Lac au (960-02-04R) . . . . .	19
Nouvel, Lac (960-05-02R) . . . . .	22
Outardes, Rivières aux (960-03-01R) . . . . .	20
Rochu, Lac (960-02-05R) . . . . .	19
Saint-Laurent, Fleuve (960-01-03) . . . . .	17
Vallant, Lac (960-02-08R) . . . . .	20

## MRC de Sept-Rivières

Anse-à-la-Baleine (971-04-05R) . . . . .	30
Anse des Porliers (971-04-04R) . . . . .	29
Baie du Brûlé (971-01-05R) . . . . .	26
Baie Wapetuk (971-04-03R) . . . . .	29
Cap du Cormoran (971-04-07R) . . . . .	30
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-01R) . . . . .	31
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-02R) . . . . .	31
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-03R) . . . . .	31
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-04R) . . . . .	32
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-05R) . . . . .	32
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-06R) . . . . .	32
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-07R) . . . . .	33
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-08R) . . . . .	33
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-09R) . . . . .	33

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

## Classés par plan d'eau

	Page
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-10R) . . . . .	34
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-11R) . . . . .	34
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-12R) . . . . .	34
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-13R) . . . . .	35
Rivière Sainte-Marguerite (971-05-14R) . . . . .	35

## MRC de la Minganie

Anse à Coco (981-01-08R) . . . . .	38
Baie des Trilobites (981-01-12R) . . . . .	39
Baie Pashashibou (981-01-17R) . . . . .	41
Baie Pontbriand (981-01-16R) . . . . .	41
Cap Blanc (981-01-10R) . . . . .	39
De-la-Grande-Pointe à la Fausse-Passe (981-01-11R) . . . . .	39
Est de l'Île-à-Michon (981-01-20R) . . . . .	42
Grande-Anse-du-Dock (981-01-05R) . . . . .	37
Havre-du-Betchouan (981-01-14R) . . . . .	40
La Baleine (981-01-03R) . . . . .	36
Lac du Milieu (981-03-03R) . . . . .	43
Lac Maloney (981-03-02R) . . . . .	43
Natashquan (981-01-21R) . . . . .	42
Ouest du Longue-Pointe (981-01-07R) . . . . .	38
Petite-Rivière (981-01-19R) . . . . .	42
Petites Sept-Îles (981-01-04R) . . . . .	37
Pointe du Sauvage (981-01-15R) . . . . .	40
Pointe Nabisipi (981-01-18R) . . . . .	41
Pointe Paradis (981-01-09R) . . . . .	38

# LISTE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

## Classés par plan d'eau

	<b>Page</b>
Pointe Ridge (981-01-06R) . . . . .	37
Rivière-à-la Chaloupe (981-01-02R) . . . . .	36
Rivière-aux-Graines (981-01-01R) . . . . .	36
Secteur Îles-aux-Oiseaux (981-01-13R) . . . . .	40

## MRC de Caniapiscau

Audet, Lac (972-01-03R) . . . . .	45
Carheil, Lac (972-01-02R) . . . . .	45

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

1

- 1- Secteur de développement : 950-01-01R  
2- Plan d'eau : Lac Rochefort  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 25 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 950-01-02R  
2- Plan d'eau : Lac Rémi  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 76 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-03-01R  
2- Plan d'eau : Lac de l'Écluse  
3- Territoire de gestion : 2 - 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 57 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

# SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE

## MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD

- 1- Secteur de développement : 950-03-02R  
2- Plan d'eau : Lac Devine  
3- Territoire de gestion : 3

### Description générale

- Accessibilité : Aucune  
Superficie : 27 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 5

### Règle de développement

- Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 950-04-01R  
2- Plan d'eau : Lac Chatignies (Zec Nordique)  
3- Territoire de gestion : 3

### Description générale

- Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 40 ha  
Occupations actuelles : 6  
Emplacements prévus : Selon étude

### Règle de développement

- Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 950-05-01R  
2- Plan d'eau : Lac Kerman (Zec Iberville)  
3- Territoire de gestion : 3

### Description générale

- Accessibilité : Aucune  
Superficie : 42 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : Selon étude

### Règle de développement

- Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-05-02R
- 2- Plan d'eau : Lac Truchon (Zec Iberville)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 120 ha
- Occupations actuelles : 3
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 950-05-03R
- 2- Plan d'eau : Lac Romaine (Zec Iberville)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 113 ha
- Occupations actuelles : 4
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 950-05-04R
- 2- Plan d'eau : Lac Tonia (Zec Iberville)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 43 ha
- Occupations actuelles : 5
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-06-01R
- 2- Plan d'eau : Lac Tremblay
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 102 ha
- Occupations actuelles : 1
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-06-02D
- 2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 950-06-03R
- 2- Plan d'eau : Lac Sauniat
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Superficie : 165 ha
- Occupations actuelles : 7
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-06-04R
- 2- Plan d'eau : Lac des Trente Mille
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 67 ha
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 950-07-01D
- 2- Plan d'eau : Lac De la Brume (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 44 ha
- Occupations actuelles : 2
- Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : 1

- 1- Secteur de développement : 950-07-02D
- 2- Plan d'eau : Lac Lapointe (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 49 ha
- Occupation actuelle : 1
- Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

6

- 1- Secteur de développement : 950-07-03D  
2- Plan d'eau : Lac Panache supérieur et inférieur (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 74  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 6

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-07-04D  
2- Plan d'eau : Lac Du Grand Canyon (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 38 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-07-05D  
2- Plan d'eau : Lac De la Main (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 95 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 4

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-07-06D
- 2- Plan d'eau : Lac Hibou (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 65 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-07-07D
- 2- Plan d'eau : Lac Malfait (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 40 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-07-08D
- 2- Plan d'eau : Lac aux Lièvres (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 36 ha  
Occupation actuelle : 1  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-07-09R  
2- Plan d'eau : Lac Forest (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible  
Superficie : 235 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-07-10D  
2- Plan d'eau : Lac Ruthman (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune  
Superficie : 79 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-07-11R  
2- Plan d'eau : Lac Laval (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne  
Superficie : 656 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : Terrain de camping

**Règle de développement**

- Type : Communautaire  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-07-12D
- 2- Plan d'eau : Lac Trompeur (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 125 ha
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-07-13D
- 2- Plan d'eau : Lac Bilodeau (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 62 ha
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-07-14D
- 2- Plan d'eau : Lac Jim (Zec Forestville)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Superficie : 53 ha
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-07-15D  
2- Plan d'eau : Lac Joanne (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 45 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-07-16D  
2- Plan d'eau : Lac Castle (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 36 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 950-07-17D  
2- Plan d'eau : Lac Trompé (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 34 ha  
Occupation actuelle : 1  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-07-18D  
2- Plan d'eau : Lac Harpeur (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Superficie : 68 ha  
Occupation actuelle : 1  
Emplacements prévus : 4

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-07-19R  
2- Plan d'eau : Lac des Iles (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 42 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 6

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-07-20D  
2- Plan d'eau : Lac William (Zec Forestville)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 115 ha  
Occupation actuelle : 1  
Emplacements prévus : 4

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-08-01D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Faible

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 950-08-02R  
2- Plan d'eau : Lac au Brochet  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 4 837 ha  
Occupations actuelles : 3  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-08-03R  
2- Plan d'eau : Rivière Betsiamites  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : -  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 950-08-04D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Faible

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 950-09-01D  
2- Plan d'eau : Rivière Betsiamites (Zec Labrieville)  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : -  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-09-02D  
2- Plan d'eau : Réservoir Pipmuacan (Zec Labrieville)  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : -  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 4

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-09-03D  
2- Plan d'eau : Lac Mins (Zec Labrieville)  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 74 ha  
Occupations actuelles : 3  
Emplacements prévus : 1

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 950-09-04R  
2- Plan d'eau : Lac aux Clams (Zec Labrieville)  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 130 ha  
Occupations actuelles : 5  
Emplacements prévus : Terrain de camping

**Règle de développement**

Type : Communautaire  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 950-09-05D  
2- Plan d'eau : Lac Labossière (Zec Labrieville)  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 43 ha  
Occupations actuelles : 3  
Emplacements prévus : 1

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD**

- 1- Secteur de développement : 950-10-01R
- 2- Plan d'eau : Lac Lessard
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : 332 ha
- Occupation actuelle : 1
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 950-11-01R
- 2- Plan d'eau : Lac Paul-Baie
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 202 ha
- Occupations actuelles : 5
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 950-11-02R
- 2- Plan d'eau : Lac aux Cèdres
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : 67 ha
- Occupations actuelles : 5
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-11-03R  
2- Plan d'eau : Lac Girard  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Superficie : 75 ha  
Occupations actuelles : 15  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 950-11-04R  
2- Plan d'eau : Lac Laudance  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 280 ha  
Occupations actuelles : 4  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 950-11-05R  
2- Plan d'eau : Lac Henshaw  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 122 ha  
Occupation actuelle : 1  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 960-01-01R
- 2- Plan d'eau : Rivière aux Anglais
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 26
- Emplacements prévus : 5 à 15 (selon étude)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 960-01-02R
- 2- Plan d'eau : Lac Demonts
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : 300 ha
- Occupations actuelles : 46
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 960-01-03R
- 2- Plan d'eau : Fleuve Saint-Laurent
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 28
- Emplacements prévus : 11 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 960-02-01D  
2- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Bonne à moyenne  
Superficie : -  
Occupations actuelles : 35  
Emplacements prévus : -

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-02-02R  
2- Plan d'eau : Lac du Chardon  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 464 ha  
Occupations actuelles : 10  
Emplacements prévus : 5-15 (selon étude)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 960-02-03R  
2- Plan d'eau : Lac Letemplier  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 404 ha  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 5-15 (selon étude)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 960-02-04R  
2- Plan d'eau : Lac au Loup Marin  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 797 ha  
Occupation actuelle : 37  
Emplacements prévus : 20

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 960-02-05R  
2- Plan d'eau : Lac Rochu  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 85 ha  
Occupation actuelle : 4  
Emplacements prévus : 5-15 (selon étude)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 960-02-06D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 156

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-02-07R
- 2- Plan d'eau : Lac Anne
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 186 ha
- Occupations actuelles : 4
- Emplacements prévus : 5-15 (selon étude)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 960-02-08R
- 2- Plan d'eau : Lac Vallant
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : 298 ha
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 960-03-01R
- 2- Plan d'eau : Rivière-aux-Outardes, Cache Antrim (Zec Varin)
- 3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 2
- Emplacements prévus : 20-50 (selon étude)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2, 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 960-04-01R  
2- Plan d'eau : Lac Gamache  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Superficie : 142 ha  
Occupations actuelles : 19  
Emplacements prévus : 3 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 960-04-02D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 62

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-04-03D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 19

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-05-01D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Faible à aucune

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-05-02R  
2- Plan d'eau : Lac Nouvel  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 2 537 ha  
Occupations actuelles : 13  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 960-05-03R  
2- Plan d'eau : Lac Gaillard  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Superficie : 1 257 ha  
Occupations actuelles : 28  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 960-06-01D (Zec Trinité)  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 3

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-06-02D (Zec Trinité)  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 28

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-06-03R  
2- Plan d'eau : Lac Davidson (Zec Trinité)  
3- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Superficie : 87 ha  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 11

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 960-06-04D (Zec Trinité)  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 18

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement :  
2- Plan d'eau :  
3- Territoire de gestion :

**Description générale**

Accessibilité :  
Superficie :  
Occupation actuelle :  
Emplacements prévus :

**Règle de développement**

Type :  
Forme :  
Localisation :

Année de mise en disponibilité :

- 1- Secteur de développement :  
2- Plan d'eau :  
3- Territoire de gestion :

**Description générale**

Accessibilité :  
Superficie :  
Occupation actuelle :  
Emplacements prévus :

**Règle de développement**

Type :  
Forme :  
Localisation :

Année de mise en disponibilité :

- 1- Secteur de développement : 971-01-01R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 13
- Emplacements prévus : 1 (terrain déjà offert)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 971-01-02R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Pointe des Roches)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : -
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 20

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 971-01-03R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Faible
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 14
- Emplacements prévus : 2 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

- 1- Secteur de développement : 971-01-04R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Superficie : -
- Occupations actuelles : 48
- Emplacements prévus : 6 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 971-01-05R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Baie du Brûlé)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Superficie : -
- Occupation actuelle : 0
- Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 971-02-01D
- 2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

- Accessibilité : Faible

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Dispersée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-03-01D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 52

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-03-02D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 52

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-03-03D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 9

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-03-04D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 14

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-03-05D  
2- Territoire de gestion : 3

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 50

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 971-04-01R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Superficie : -  
Occupations actuelles : 3  
Emplacements prévus : 16 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 971-04-02R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
 Superficie : -  
 Occupation actuelle : 0  
 Emplacements prévus : 20

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-04-03R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Baie Wapetuk)  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
 Superficie : -  
 Occupation actuelle : 1  
 Emplacements prévus : 4

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 971-04-04R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Anse des Porliers)  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
 Superficie : -  
 Occupation actuelle : 1  
 Emplacements prévus : 7

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 2

- 1- Secteur de développement : 971-04-05R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Anse-à-la-Baleine)  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune  
 Superficie : -  
 Occupations actuelles : 3  
 Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

- Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 4

- 1- Secteur de développement : 971-04-06R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne  
 Superficie : -  
 Occupations actuelles : 17  
 Emplacements prévus : 5 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

- Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

- 1- Secteur de développement : 971-04-07R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent (Cap du Cormoran)  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne  
 Superficie : -  
 Occupations actuelles : 21  
 Emplacements prévus : 2

**Règle de développement**

- Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 1

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

- 1- Secteur de développement : 971-05-01R (Zec Matimek)
- 2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite
- 3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-02R (Zec Matimek)
- 2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite
- 3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-03R (Zec Matimek)
- 2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite
- 3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

- Accessibilité : Aucune
- Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-04R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-05R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-06R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-07R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-08R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-09R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-10R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-11R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-12R (Zec Matimek)  
2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite  
3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

- 1- Secteur de développement : 971-05-13R (Zec Matimek)
- 2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite
- 3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-05-14R (Zec Matimek)
- 2- Plan d'eau : Rivière Sainte-Marguerite
- 3- Territoire de gestion : 3 et 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 3

- 1- Secteur de développement : 971-06-01D
- 2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-01R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Rivière-aux-Graines
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Occupations actuelles : 5
- Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 3, 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-02R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Rivière-à-la-Chaloupe
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Occupations actuelles : 25
- Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-03R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, La Baleine
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Occupations actuelles : 14
- Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-04R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Petites Sept-Îles  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 1  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-05R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Grande-Anse-du-Dock  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 1  
Emplacements prévus : 20

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 3, 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-06R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Pointe Ridge  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 7  
Emplacements prévus : 5

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2-3-4-5

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE**  
**MRC DE LA MINGANIE**

- 1- Secteur de développement : 981-01-07R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Ouest de Longue-Pointe  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 0  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-08R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Anse à Coco  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-09R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Pointe-Paradis  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Occupations actuelles : 80  
Emplacements prévus : 18

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-10R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Cap Blanc  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
 Occupations actuelles : 40  
 Emplacements prévus : 28

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4

- 1- Secteur de développement : 981-01-11R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, De-la-Grande-Pointe à la  
 Fausse-Passe (et secteur Île-Herbée)  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
 Occupations actuelles : 32  
 Emplacements prévus : 30

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-12R  
 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Baie des Trilobites  
 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
 Occupations actuelles : 37  
 Emplacements prévus : 80

**Règle de développement**

Type : Privée  
 Forme : Regroupée  
 Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-13R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Secteur Îles-aux-Oiseaux  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Occupations actuelles : 8  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1 et 2

- 1- Secteur de développement : 981-01-14R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Havre-du-Betchouan  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Faible  
Occupations actuelles : 12  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2 et 3

- 1- Secteur de développement : 981-01-15R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Pointe du Sauvage  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Occupations actuelles : 9  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-01-16R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Baie Pontbriand  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Année 5

- 1- Secteur de développement : 981-01-17R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Baie Pashashibou  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 8

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1, 2 et 3

- 1- Secteur de développement : 981-01-18R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Pointe Nabisipi  
3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

Accessibilité : Bonne  
Occupations actuelles : 2  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 3 et 4

- 1- Secteur de développement : 981-01-19R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Petite-Rivière
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Occupations actuelles : 16
- Emplacements prévus : 15

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1, 2 et 3

- 1- Secteur de développement : 981-01-20R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Est de l'Île-à-Michon  
(Anse-à-Arsène)
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Moyenne
- Occupations actuelles : 2
- Emplacements prévus : 6

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1 et 2

- 1- Secteur de développement : 981-01-21R
- 2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Natashquan
- 3- Territoire de gestion : 2

**Description générale**

- Accessibilité : Bonne
- Occupations actuelles : 2
- Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

- Type : Privée
- Forme : Regroupée
- Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 4 et 5

- 1- Secteur de développement : 981-03-01D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 981-03-02R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Lac Maloney  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 200 ha  
Occupations actuelles : 8  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 3 et 4

- 1- Secteur de développement : 981-03-03R  
2- Cours d'eau : Fleuve Saint-Laurent, Lac du Milieu  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune  
Superficie : 300 ha  
Occupation actuelle : 0  
Emplacements prévus : 10

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 3 et 4

44

**SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT, FICHE DESCRIPTIVE  
MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-SAINT-LAURENT**

- 1- Secteur de développement : 98015-01-01D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Aucune

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : -  
2- Territoire de gestion : -

**Description générale**

Accessibilité : -  
Superficie : -  
Occupation actuelle : -  
Emplacement prévu : -

**Règle de développement**

Type : -  
Forme : -  
Localisation : -

Année de mise en disponibilité : -

- 1- Secteur de développement : -  
2- Territoire de gestion : -

**Description générale**

Accessibilité : -  
Superficie : -  
Occupation actuelle : -  
Emplacement prévu : -

**Règle de développement**

Type : -  
Forme : -  
Localisation : -

Année de mise en disponibilité : -

- 1- Secteur de développement : 972-01-01D  
2- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Faible à aucune

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Dispersée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 972-01-02R  
2- Plan d'eau : Lac Carheil  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 1 942 ha  
Occupations actuelles : 4  
Emplacements prévus : 19 (terrains déjà offerts)

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

- 1- Secteur de développement : 972-01-03R  
2- Plan d'eau : Lac Audet  
3- Territoire de gestion : 4

**Description générale**

Accessibilité : Moyenne  
Superficie : 134  
Occupations actuelles : 12  
Emplacements prévus : Selon étude

**Règle de développement**

Type : Privée  
Forme : Regroupée  
Localisation : Riveraine

Année de mise en disponibilité : Années 1-2-3-4-5

AMENDEMENT 01-01, JANVIER 1994

**ENTENTE PROVINCIALE MER / MLCP  
VILLÉGIATURE RIVERAINE**

PROTCOLE D'ENTENTE

DOSSIER VILLÉGIATURE

**CONSIDÉRANT** le consensus intervenu lors du Sommet québécois sur la faune, sur l'opportunité de définir des règles de développement de la villégiature sur les terres publiques, en tenant compte de la présence de villégiateurs, de pêcheurs quotidiens et de la possibilité de développer des pourvoiries;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a actuellement un moratoire sur l'implantation de nouveaux chalets en attendant le dépôt des règles de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** que le moratoire a eu un impact certain sur le nombre d'occupations sans droit;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une forte demande pour la pêche quotidienne et pour la villégiature privée près des centres urbains;

**CONSIDÉRANT** que la pression de l'utilisation quotidienne diminue avec la distance et **la qualité d'accès** par terre;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un certain prélèvement faunique effectué par chacun des différents utilisateurs **et qu'il existe une demande de récréation en milieu naturel**;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Énergie et des Ressources dispose désormais d'un ensemble de critères d'aménagement pour l'implantation des sites de villégiature sur le bord des plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'étaler la pression sur l'utilisation des différentes ressources:

Le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conviennent qu'il y a lieu, pour éviter une surexploitation ou un mauvais partage des ressources, de répartir l'accessibilité aux terres publiques entre les différents utilisateurs (villégiateurs privés, adeptes de la pêche quotidienne, clients des pourvoiries locatives et de celles à droits exclusifs).

**POUR CE FAIRE, LES DEUX MINISTERES S'ENTENDENT:**

1. Sur un macrozonage commun

Nous nous entendons sur un découpage du Québec en quatre (4) zones selon le degré de pression (forte, moyenne, faible et très faible) exercée par les différents utilisateurs (cf. carte ci-jointe). Toute modification à cette carte devra obtenir l'accord des deux parties.

La zone A correspond de façon générale aux territoires privés et municipalisés ainsi qu'aux territoires publics intramunicipaux situés près des centres urbains régionaux. On y accède en moins d'une heure. La pression est très forte. Les occupations sont denses et les activités récréatives très variées.

La zone B est limitrophe à la zone A. Elle est accessible entre 1 heure et 1 heure 30 minutes de voiture des centres urbains régionaux. On y retrouve un réseau de chemins forestiers dense et bien entretenu. Les ressources subissent une forte pression combinée des villégiateurs et des utilisateurs quotidiens. C'est là que se situe notamment la plus forte concentration des zecs.

La zone C est limitrophe à la zone B. Elle est accessible entre 1 heure 30 minutes et 2 heures 30 minutes de route par un réseau moyen de chemins forestiers. La pression des utilisateurs quotidiens y est plus faible. L'hébergement sur place y est nécessaire.

La zone D correspond au reste du territoire. Le temps d'accès est de plus de 2 heures 30 minutes. Elle est peu ou pas accessible. Les chemins forestiers sont rares ou inexistantes. Les habitations sont de type isolé. La pression des utilisateurs est très faible. Sa fréquentation exige un séjour prolongé donc avec hébergement.

## 2. Sur des modalités de développement

### A) Principe de base

- La pêche et la villégiature en milieu riverain sont des activités compatibles, mais qui requièrent cependant un encadrement et des aménagements planifiés.
- Dans les zones les plus accessibles et les plus sollicitées par la pression de pêche du grand public, il apparaît préférable de conserver **la majeure partie du potentiel faunique** pour répondre à la pratique de la pêche itinérante. Le développement de la villégiature privée y est possible; cependant sa place doit être bien délimitée.
-  - Le développement de villégiature est exclu sur les rivières à saumon et à ouananiche.
- La vocation des parcs, des réserves fauniques et des pourvoiries à droits exclusifs est incompatible avec un développement de villégiature privée. Il n'y aura donc pas de développement privé autorisé en ces endroits.
- De plus, les lacs de moins de 20 hectares seront soustraits à tout développement ultérieur de villégiature, qu'ils soient occupés ou non. Les périmètres non développés seront laissés à l'état naturel et ces plans d'eau serviront à répondre aux pratiques de la pêche itinérante. Cependant, en zone D, ces lacs pourront recevoir des occupations de villégiature, d'abord là où il y en a déjà, s'ils constituent l'attrait principal pour la clientèle.
- Les présentes modalités ne remettent pas en cause les baux existants et les implantations actuelles, dans la mesure où ces projets ont été autorisés par le MER. Il s'agit de modalités visant le développement futur.

B) Modalités par zone

- La zone A correspondant en gros aux territoires privés et municipalisés, le développement de la villégiature privée y est permis selon les critères du MER (voir guide d'implantation). Aucune contrainte au développement de la villégiature privée, si ce n'est le maintien d'un accès public à même le périmètre de chaque plan d'eau dans des secteurs propices pour l'accès quotidien.
  
- La zone B correspond au territoire soumis à une forte pression en raison de son accessibilité et du potentiel faunique qu'elle recèle. Elle comprend la grande majorité des zecs ainsi que plusieurs réserves fauniques, pourvoiries et parcs, ce qui limite singulièrement la villégiature privée et contribue à accroître la pression sur les quelques espaces disponibles. Les demandes actuelles de villégiature y sont évaluées autour de 12 000 incluant une proportion considérable d'occupations sans droit. Le défi est d'y assurer la conservation de la ressource faunique, pour satisfaire la pratique des activités de pêche itinérante et celle des pourvoiries sans droits exclusifs actuelles, tout en répondant en même temps à la demande des citoyens et en s'attaquant de façon positive et constructive au problème des occupations sans droit.

Pour ce faire, la notion de potentiel faunique sera utilisée partout en zone B, autant dans les zecs que dans les quelques territoires libres restants, pour déterminer le nombre limite de chalets à implanter dans un territoire donné. Ainsi, le développement se fera selon le partage suivant: 40% du potentiel pour la villégiature privée et 60% pour les itinérants et la villégiature locative. Les chiffres utilisés pour le calcul du développement de la villégiature sont ceux en annexe.

Cependant, comme cette méthode de calcul faunique interdit pratiquement tout développement dans la majorité des Zecs, le problème actuel de la villégiature reste entier. Afin de libérer partiellement la soupape d'une demande fortement comprimée, une centaine de lacs (enclaves récréatives) seront identifiés, permettant d'implanter jusqu'à 5 000 chalets, selon une répartition géographique équitable. Ces lacs devront présenter les possibilités bio-physiques nécessaires pour accueillir environ 50 chalets chacun, ainsi qu'un attrait récréatif important et un potentiel de pêche satisfaisant. Cette répartition se fera sur la base de 13 lacs par région, dans les 8 régions concernées, la région 05 étant toute en zone A et ne comptant que très peu de terres publiques. Ces enclaves récréatives seront identifiées par les directions régionales des deux ministères, en concertation avec les MRC et les zecs concernées.

Là où la présence de lacs s'avère nettement insuffisante, le développement de la villégiature pourra se faire sur des tronçons de rivières.

- La zone C est moins accessible sur une base quotidienne mais demeure intéressante pour des excursions de quelques jours, ce qui implique de l'hébergement sur place. En conséquence, le potentiel faunique ne sera utilisé que dans les zecs, et le développement se fera selon le partage suivant: 60% pour la villégiature privée et 40% pour les itinérants.

Ailleurs, le critère de développement utilisé sera celui de la surface en eau. Ainsi, la majorité de la surface en eau (60% du total de toute la zone) sera réservée pour le développement de la villégiature privée, tandis que le reste (40%) sera affecté à la pratique d'activités quotidiennes et au développement de la pourvoirie sans droits exclusifs.

La superficie des lacs de 20 hectares et plus où la villégiature privée est déjà implantée sera comptabilisée à même le 60% des surfaces en eau cumulées pour le développement. Le MER identifiera des sections du périmètre de ces lacs qui seront laissées à l'état naturel et qui sont propices à la conduite des activités de pêche itinérante.

Le développement de la villégiature pourra se poursuivre sur ces lacs, dans les périmètres destinés à cette fin, selon le Guide d'implantation du MER.

Si le seuil de 60% est atteint ou dépassé, aucun nouveau lac ne pourra être développé. Toute implantation ultérieure devra se faire sur les seuls lacs déjà ouverts, offrant à la fois un potentiel biophysique de villégiature adéquat et une surface en eau inscrite à même le 60%.

Si le seuil de 60% n'est pas atteint, de nouveaux lacs pourront être ouverts à la villégiature. Dans ce cas, tout lac destiné au développement futur, devra au préalable faire l'objet d'un plan de développement. Ce plan prévoira des périmètres laissés à l'état naturel et des sections de rives ouvertes au développement de la villégiature, en conformité avec le guide d'implantation. En certains cas, la villégiature pourra s'installer aussi sur des tronçons de rivières.

Chacune des directions régionales du MER et du MLCP pourra convenir de préserver des sites d'importance, du modèle de développement et de l'étalement de ce même développement à travers la zone sur la base des lacs. Afin de ne pas favoriser un utilisateur plutôt qu'un autre, on s'entend pour que l'accès aux surfaces d'eau, par les différents utilisateurs, puisse, autant que possible, se répartir uniformément dans la zone.

- La zone D ne faisant pas l'objet d'une forte demande de la part des itinérants et des villégiateurs, le développement ne pose pas de problème majeur. Ainsi, la villégiature riveraine privée peut s'y implanter, selon le Guide d'implantation du MER, en dehors des aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs qui auront été retenues, par un commun accord des deux ministères, suite à la présente consultation sur la question. Le choix de ces aires devra se faire d'ici avril 1991, pour éviter de geler indûment de grandes superficies du territoire public.

### 3. Sur des modalités administratives

Les deux ministères s'entendent pour travailler à l'avenir de la façon suivante:

- a) les possibilités de développement de la zone B seront calculées à partir des données fauniques les plus récentes fournies par le MLCP; dans les zecs et les territoires libres où les données sur le prélèvement faunique ne sont pas encore disponibles, on utilisera la moyenne régionale ou, à défaut, la moyenne provinciale de 70 jours-pêche par chalet.
- b) le calcul des surfaces en eau dans la zone C se fera conjointement par les directions régionales du MER et du MLCP, à partir des données les plus fiables permettant d'identifier la superficie totale en eau de tous les lacs de la zone ainsi que la superficie destinée au développement. De nouveaux lacs de 20 hectares et plus pourront donc être développés, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence du pourcentage autorisé.
- c) avant de développer un nouveau lac, les directions régionales du MER et du MLCP s'entendront sur l'identification des nouveaux pôles de développement; les premiers lacs devront être identifiés au cours de 1990;

toutefois, il importe de le préciser ici, la villégiature constituant un geste partagé d'aménagement, les deux ministères travailleront étroitement avec les intervenants locaux, particulièrement les MRC;

- d) tout nouveau lac affecté à la villégiature fera par la suite l'objet d'un plan de développement, dont l'objectif est d'identifier les périmètres de rivages propices au développement et ceux qui sont réservés à la conservation et à l'accès public, conformément au guide d'implantation. Ce plan sera présenté par le MER, pour fins de consultation, au MLCP ainsi qu'aux MRC et aux zecs concernées. Les normes d'implantation seront gérées par le MER;

e) de plus, pour l'ensemble du territoire public, **les deux ministères s'entendent pour harmoniser mutuellement l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs plans de développement respectifs, soit celui de la villégiature et celui des territoires fauniques.**

D'ici 4 ans, les deux ministères s'engagent à réaliser conjointement une étude de la demande d'utilisation des terres publiques à des fins récréatives et à préciser les données sur le prélèvement associé à la villégiature.

Le MLCP s'engage à promouvoir, conjointement avec le MER, le présent protocole sur l'utilisation des terres publiques par les villégiateurs privés et les itinérants ainsi que les pourvoiries; il s'engage également à faciliter sa mise en oeuvre auprès de sa clientèle, dans un esprit de collaboration avec les différents intervenants au dossier.

Les deux ministères conviennent par ailleurs d'élaborer un code d'éthique du villégiateur, informant la clientèle que les lacs affectés à la villégiature demeurent des lacs publics, ouverts aussi à la pratique de la pêche itinérante. Le MER entend, dès que possible, annexer au bail du villégiateur ce code d'éthique de même qu'un schéma type décrivant les normes d'aménagement en bordure d'un lac.

Afin d'évaluer l'impact à long terme des modalités de développement retenues, les deux ministères conviennent de l'opportunité de déterminer des zones pilotes pour compiler une série de statistiques sur le comportement des résidants et des itinérants.

Signé à Québec, ce 20<sup>o</sup>

jour de août

1990.



François Geoffrion, sous-ministre  
Ministère de l'Énergie et  
des Ressources



Gisèle Desrochers, sous-ministre  
Ministère du Loisir, de la  
Chasse et de la Pêche

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES**

**Direction régionale de la Côte-Nord**

**Proposition régionale de développement  
de la villégiature :**

**RAPPORT DE CONSULTATION**

**Baie-Comeau, le 11 juin 1993**

**Amendé le 18 juin 1993**

**suite à la réunion de la Table des préfets**

**des MRC de la Côte-Nord**

## **INTRODUCTION**

Le rapport de consultation est un document technique qui fait état des principaux commentaires des partenaires consultés lors de l'étape de la proposition régionale de développement de la villégiature, et précise les solutions retenues pour l'atteinte d'un consensus régional sur les points litigieux.

La première partie du document présente les modalités de la consultation effectuée tandis que la deuxième partie expose, sous forme de tableaux synthèses, les commentaires des partenaires rencontrés, les remarques du ministère en regard de ces commentaires et les modifications à apporter à la proposition de développement de la villégiature, le cas échéant.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **Les modalités de consultation**

Deuxième étape du processus d'élaboration du plan régional de développement de la villégiature, la proposition de développement a été présentée aux partenaires régionaux à la mi-mars 1993. C'est dans le cadre de réunions d'information et de consultation que la proposition a été présentée aux partenaires gouvernementaux dans un premier temps, puis aux municipalités régionales de comté et à l'association régionale des Zecs de la Côte-Nord, dans un second temps. Les partenaires ciblés par le ministère ont été ceux dont les actions ont une incidence directe sur la gestion, la planification ou le développement de la villégiature sur les terres du domaine public ou, à l'inverse, des organismes dont les activités et les interventions sont directement touchées par le développement de la villégiature. D'autres organismes non ciblés ont également eu l'opportunité de faire parvenir leurs préoccupations à la direction régionale du ministère suite à la transmission d'une copie de la proposition régionale de développement.

Le tableau I présente les organismes régionaux, gouvernementaux et extra-gouvernementaux ciblés par la direction régionale du ministère pour la consultation sur la proposition de développement de la villégiature de la Côte-Nord, ainsi que les autres intervenants qui ont reçu une copie de cette même proposition pour commentaires.

Tableau I

LES ORGANISMES CONSULTÉS

Modalités de consultation	Organismes
<p>Réunion d'information et de consultation - 16 mars 1993</p> <p>Responsable de la rencontre : ministère de l'Énergie et des Ressources</p>	<p>Les directions régionales des ministères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche</li> <li>. Ministère de l'Environnement</li> <li>. Ministère de la Culture</li> <li>. Ministère des Transports</li> <li>. Ministère des Forêts</li> </ul> <p>Hydro-Québec</p> <p>Absence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Ministère des affaires municipales</li> </ul>
<p>Réunion d'information et de consultation - 18 mars 1993</p> <p>Responsable de la rencontre : ministère de l'Énergie et des Ressources</p> <p>Ministère collaborateur : ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche</p>	<p>Les MRC de la Côte-Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. MRC de la Haute-Côte-Nord</li> <li>. MRC de Manicouagan</li> <li>. MRC de Sept-Rivières</li> <li>. MRC de la Minganie</li> </ul> <p>Association régionale des Zecs de la Côte-Nord</p> <p>Absence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. MRC de Caniapiscou</li> <li>. Municipalités de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent</li> <li>. Municipalité de Bonne-Espérance</li> <li>. Municipalité de Blanc-Sablon</li> </ul>
<p>Transmission du document de la proposition régionale de développement de la villégiature - Région Côte-Nord - pour commentaires - 9 mars 1993</p> <p>17 mars 1993</p> <p>22 avril 1993</p>	<p>Les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Zec Nordique</li> <li>. Zec Labrieville</li> <li>. Zec Baie-Trinité</li> <li>. Zec Varin</li> <li>. Zec Forestville</li> <li>. Zec Iberville</li> <li>. Zec Matimek</li> </ul> <p>Fédération québécoise de la Faune - Côte-Nord</p> <p>Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.</p>

Tableau I (suite)	
AUTRES COMMENTAIRES ÉCRITS	
Date de réception	Organismes
31 mars 1993	Zec de la rivière Godbout
3 avril 1993	Association de chasse et pêche Sept-Îtienne inc.
5 avril 1993	Fédération québécoise du saumon atlantique
12 mai 1993	Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins

La période de consultation a débuté le 16 mars 1993 pour prendre fin le 14 mai 1993. Les partenaires ont disposé de 44 jours ouvrables pour analyser et commenter la proposition régionale de développement. Les partenaires ciblés par le ministère ont reçu la proposition régionale quelques jours avant les dates retenues pour les réunions d'information et de consultation.

Suite à la réunion d'information et de consultation du 18 mars qui regroupait l'ensemble des MRC de la Côte-Nord, le ministère a rencontré individuellement chacune des MRC. Ces rencontres individuelles ont permis à chaque municipalité présente de faire connaître au MER ses préoccupations propres en regard de la proposition régionale de développement. Le tableau II précise les dates de ces rencontres et identifie les organismes présents à chacune d'entre elles.

Tableau II	
RENCONTRE AVEC LES MRC	
Date	Organismes présents
20 avril 1993	MRC Haute-Côte-Nord
22 avril 1993	MRC Caniapiscau
27 avril 1993	MRC Sept-Rivières
28 avril 1993	MRC Manicouagan
7 mai 1993	MRC Minganie

Enfin, outre la rencontre du 16 mars 1993, la Direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources et celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se sont rencontrées à trois reprises.

La première rencontre, en l'occurrence une réunion de discussion, a eu lieu le 2 avril 1993 et avait pour objectif d'obtenir une meilleure compréhension, d'une part, de certains éléments de la proposition régionale de développement et, d'autre part, de certaines préoccupations fauniques du MLCP ayant une incidence directe sur le développement de la villégiature, tel que proposé.

Les deux ministères se sont ensuite revus le 2 juin 1993, afin de dégager des avenues de solution pour l'atteinte d'un consensus sur des points de discordance majeure entre des éléments de la proposition régionale de développement et les demandes du MLCP.

Le 11 juin 1993, le MER et le MLCP se rencontraient de nouveau pour préciser certains points discutés lors de la rencontre du 2 juin 1993, et analyser des propositions de modifications aux lignes directrices de façon à en arriver à un consensus.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **Les commentaires de différents partenaires d'aménagement et des organismes concernés**

Avant de présenter les tableaux synthèses, nous rappelons aux partenaires qu'un plan régional de développement de la villégiature est préparé pour chaque région du Québec. En l'occurrence, la proposition régionale de développement de la villégiature - région de la Côte-Nord, porte sur l'ensemble du territoire de la région administrative 09, Côte-Nord.

Les commentaires portant sur la compréhension ou la précision du texte, la mise en page ou la nomenclature utilisée n'ont pas été transcrits dans les tableaux synthèses, mais pris en compte, lorsque faisable, pour la rédaction du texte final du PRDV.

Le tableau III intitulé «Tableau synthèse de la consultation sur la proposition du plan régional de développement de la villégiature - régional Côte-Nord» contient les problèmes soulevés ou les modifications demandées par les organismes intéressés. De plus, il précise, au besoin, la position du ministère et indique le cas échéant les modifications proposées pour la version finale du plan régional de développement de la villégiature.

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
<p>Le besoin de maintenir une distance de 1 km entre les sites de villégiature et les rivières à saumon.</p> <p>Les principales considérations justifiant le maintien d'une telle distance sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que l'augmentation de l'occupation du territoire compliquera la problématique de protection de ces rivières;</li> <li>- promouvoir le développement économique relié à la pêche sportive du saumon.</li> </ul>	<p>Les MRC de la Côte-Nord. Association des Zecs de la Côte-Nord. Zec Baie-Trinité. Zec Rivière Godbout. Fédération québécoise du saumon atlantique. Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins. MLCP.</p>	<p>Les lignes directrices contenues au PRDV assurent déjà une bonne protection des rivières à saumon (voir lignes directrices sur l'extra-riverain et les rivières à saumon).</p> <p>Toutefois, le MER est prêt à analyser cette demande en autant qu'elle soit prise dans son ensemble.</p> <p>Cette demande créerait, pour le MER, des contraintes à l'embouchure des rivières à saumon. Le MER désire l'obtention d'un consensus sur le type de construction qui pourrait être autorisé dans cette zone.</p>	<p>Maintien de la bande de protection de 100 mètres, tel que prévu au Guide de développement de la villégiature.</p> <p>Émission d'un bail de villégiature privée dans ce corridor 100 mètres - 1 000 mètres avec l'accord du MLCP et de la MRC concernée.</p>
<p>Demande d'inclure au PRDV une problématique pour chaque MRC de la Côte-Nord.</p>	<p>Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.</p>	<p>La problématique incluse au PRDV est celle de la région administrative de la Côte-Nord.</p>	<p>Le texte de la problématique du PRDV sera toutefois revu et amélioré.</p>
<p>Préciser la volonté politique de régler ou du moins de gérer le problème des occupants sans droits.</p>	<p>Table des préfets des MRC de la Côte-Nord. MLCP.</p>	<p>Dans sa nouvelle approche, le MER propose de prendre des mesures à l'égard des occupants sans droits. Ces mesures reposent sur le principe qu'aucun privilège ne doit leur être accordé et que leur traitement est associé au développement de la villégiature.</p>	<p>Une ligne directrice sera ajoutée au PRDV pour préciser l'orientation du MER sur les OSD.</p>
<p>Demande que les zones A, B, C et D du MLCP coïncident avec les territoires de gestion 1-2-3-4 du MER.</p>	<p>MLCP. MRC de Manicouagan.</p>	<p>Le MLCP et le MER veulent revoir le zonage de façon en arriver à des territoires de gestion communs pour la villégiature et la faune.</p>	<p>Le MER inscrit cette préoccupation à l'année 1 du PRDV.</p>
<p>Désire une bande de protection de 1 km autour des pourvoiries avec droits exclusifs.</p>	<p>Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.</p>	<p>Le PRDV respecte les territoires des pourvoiries à droits exclusifs tels que décrits aux baux émis par le MLCP.</p>	<p>Aucune modification.</p>

Tableau III

**TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD**

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
<p>Il faudrait qu'un rayon ayant un minimum d'un kilomètre du camp principal d'une pourvoirie sans droit exclusif soit dégagé de villégiature.</p> <p>Le MLCP demande un rayon de 500 mètres du camp principal des pourvoiries sans droits.</p>	<p>Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.</p> <p>MLCP.</p>	<p>Le permis des pourvoiries sans droits exclusifs émis par le MLCP n'alloue pas d'exclusivité territoriale pour l'exploitation de la faune.</p> <p>La proposition respecte les dispositions du Guide de développement de la villégiature qui prévoit une distance de 100 mètres doit être conservée entre un terrain occupé par une pourvoirie à droit non exclusif et un terrain de villégiature.</p>	<p>Aucune modification.</p>
<p>Nous nous objectons catégoriquement au scénario de développement proposé au lac Sauniat (MRC de la Haute Côte-Nord). Le développement prévu équivaut à la destruction de la pourvoirie qui s'y trouve.</p>	<p>Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.</p>	<p>La pourvoirie sans droit exclusif et la villégiature sont deux activités compatibles sur un même plan d'eau - Aussi le MER peut y implanter éventuellement de la villégiature privée dans le respect des normes du guide de développement.</p>	<p>Aucune modification.</p>
<p>Nous ne pouvons accepter que les demandes de villégiature à des fins de pourvoiries sans droits exclusifs soient acceptées que dans les territoires de gestion 4.</p>	<p>Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc. MRC de Manicouagan. MLCP.</p>	<p>Le MER est favorable à réviser sa ligne directrice de façon à permettre l'établissement de pourvoiries sans droits exclusifs dans l'ensemble des territoires de gestion 1-2-3-4, là où la villégiature est autorisée.</p>	<p>La ligne directrice de la pourvoirie sans droit exclusif sera modifiée en conséquence.</p>
<p>Nous demandons que la région 09 soit soustraite à l'entente provinciale MER/MLCP et que l'entente régionale de mai 1989 soit appliquée.</p> <p>Reconnaissance de l'entente régionale.</p>	<p>Association de chasse et de pêche Sept-Îliennes inc. MLCP.</p>	<p>L'entente provinciale MER/MLCP sur le développement de la villégiature riveraine s'applique à tout le Québec et a remplacé les ententes régionales existantes.</p>	<p>Aucune modification.</p>

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
<p>Quels sont les éléments de planification que le MER retient au sujet des caches, des camps de trappe et des permis temporaires?</p>	<p>Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.</p>	<p>Le MER convient qu'il y a lieu de préciser ses orientations en regard des permis d'occupation temporaire.</p> <p>Les camps de trappe sont gérés par le MLCP.</p>	<p>La ligne directrice de la villégiature temporaire sera revue et précisera que l'occupation temporaire des terres publiques de moins d'un mois n'est pas soumise aux dispositions du plan régional.</p> <p>Par contre, l'occupation temporaire d'une durée de plus d'un mois peut cependant être autorisée pour une période n'excédant pas 6 mois consécutifs.</p> <p>Cette forme d'occupation sera autorisée sur tout le territoire, sauf dans le territoire de gestion 1, à moins d'une disposition contraire d'un règlement municipal.</p>
<p>Le MLCP veut intégrer au PRDV la capacité du support halieutique par plan d'eau, en zone B (territoire de gestion 2).</p>	<p>MLCP.</p>	<p>L'entente MER/MLCP répartit la pression faunique entre les villégiateurs et les autres utilisateurs en fonction de deux critères, soit celui du potentiel faunique pour les zones A et B et les pourcentages de la superficie en eau pour les zones C et D.</p>	<p>Aucune modification.</p>
<p>Le MLCP conteste le calcul de la superficie en eau effectué par le MER en zone C.</p>	<p>MLCP.</p>	<p>La méthode de calcul utilisée par le MER est conforme aux instructions émises pour réaliser ce calcul.</p>	<p>Aucune modification.</p>

Tableau III

**TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD**

4 de 8

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
<p>Le MLCP veut inclure la liste des lacs à Touladi accessibles en moins de 2 heures au PRDV et soustraire ceux-ci au développement de la villégiature.</p> <p>Également, il veut soustraire au développement de la villégiature le lac au Loup Marin, car c'est un des rares lacs à ouananiche de notre région.</p>	MLCP. MRC de Manicouagan.	Le MER est favorable à limiter la villégiature sur les lacs à Touladi et à la poursuite des discussions avec le MLCP.	Le développement prévu pour le lac Letemplier et le lac au Loup Marin est reporté à l'année 5 du PRDV pour permettre au MLCP de poursuivre ses études en ce domaine. Les lacs à touladi situés dans les zones dispersées seront également reportés à l'année 5 du PRDV.
Il serait intéressant de permettre la villégiature en bordure de certains lacs de moins de 20 h en territoire de gestion 3.	MRC de Manicouagan. MRC de Caniapiscau.	L'entente MER/MLCP prévoit que les périmètres non développés des lacs de 20 h et moins en territoire de gestion 3 seront laissés à l'état naturel et ces plans d'eau serviront à répondre aux pratiques de la pêche itinérante.	Aucune modification.
La MRC désire le développement de pourvoiries avec droits en territoires de gestion 3 et 4.	MRC de Manicouagan.	La délimitation des pourvoiries avec droits exclusifs a été retenue par un commun accord entre le MLCP et le MER. Ces pourvoiries seront développées dans les portions de territoire identifiées comme «aires propices au développement de la pourvoirie».	Aucune modification.
Mettre en place un processus de modification du PRDV pendant le terme de cinq ans.	MRC de la Minganie.	Bien que le PRDV soit un plan quinquennal, il demeure un outil de planification perfectible. Aussi, il peut être modifié s'il y a consensus des partenaires impliqués par la modification demandée.	Une disposition sera incluse au PRDV pour préciser le processus de modification.
Demande d'ajouter au PRDV les critères d'accessibilité ainsi que les routes forestières principales.	Tables des préfets des MRC de la Côte-Nord.	Le MER précisera les critères d'accessibilité et cartographiera le réseau des chemins définis du MFO : il s'agit des chemins forestiers praticables et entretenus, de classe 1.	Modification à la cartographie et au texte.
Les MRC ne sont pas favorables au développement de la villégiature situé trop près des zones urbanisées.	Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.	Le MER n'a pas d'objection à retirer les secteurs, sur avis des municipalités concernées.	Retrait des secteurs 971-08 et 971-16.

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
Inclure au PRDV l'entente MER-MLCP.	Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.		Cette entente sera annexée au PRDV ainsi que la carte provinciale des zones A-B-C-D.
Identifier sur les cartes du PRDV, les sites où la villégiature est interdite.	MRC de Caniapiscau.	Les territoires interdits au développement de la villégiature sont cartographiés sur le plan intitulé : «Potentiel et contrainte au développement de la villégiature».	Aucune modification.
Afin d'atteindre les objectifs fixés pour les territoires de gestion 1 et 2, il serait souhaitable de localiser sur les territoires municipaux les secteurs de développement de la villégiature commerciale et communautaire et de voir à leur arrimage avec les règlements d'urbanisme.	Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.	Le MER consulte ses partenaires pour vérifier la conformité de chaque projet avant leur mise en oeuvre, le cas échéant.  L'information demandée peut être obtenue auprès des bureaux locaux du ministère.	Aucune modification.
Identifier sur les cartes les zones ABCD.	MRC de Caniapiscau.	Le MER gère la villégiature en fonction de 4 territoires de gestion de la villégiature.	La carte provinciale des zones ABCD sera annexée au PRDV.
Cartographier les projets de parc : canyon Eaton et des Monts Otish.	MRC de Caniapiscau.	Ces projets de parc ne sont pas situés sur la MRC de Caniapiscau.	Aucune modification.
Cartographier les territoires conventionnés.	MRC de Caniapiscau.	Les territoires autochtones conventionnés sont des territoires exclus au développement de la villégiature.	La modification sera apportée à la cartographie.
Cartographier les aires de mises bas des caribous, les concessions et les baux miniers, les aménagements hydro-électriques.	MRC de Caniapiscau.	La majorité de ces éléments sont désignés au plan d'affectation des terres publiques.  Cependant, le MER est disposé à recueillir auprès d'autres ministères les informations additionnelles et vous les faire parvenir.	Inclure dans le plan de travail de l'année 1 et 2.
Demande d'identifier les pourvoies sans droits exclusifs.	MRC de Caniapiscau.	La liste et la localisation des emplacements des pourvoies sans droits exclusifs peut être obtenues auprès des bureaux locaux du ministère.	Aucune modification.

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
Demande que soit cartographiées les rivières à ouananiche.	MRC de Manicouagan.	Sur l'ensemble du territoire, seulement une portion de la rivière Vallant est inscrite à la liste officielle des rivières à saumon d'eau douce.	La portion de la rivière Vallant à protéger sera cartographiée.
Il manque à la cartographie quelques rivières à saumon.	MRC de Manicouagan.		La correction sera apportée.
La MRC s'interroge sur le développement prévu de l'Anse-aux-Sables à Baie-Trinité.	MRC de Manicouagan	Le MER n'a pas d'objection à retirer le secteur.	Retirer le développement prévu à l'Anse-aux-Sables.
Cartographier le Centre de recherches et d'études Manicouagan.	MRC de Manicouagan.		La correction sera apportée.
Changer la planification quinquennale pour le secteur «Pointe du Sauvage» (981-16), ouvrir à la deuxième année plutôt qu'à la cinquième année.	MRC de la Minganie.	Le MER n'a pas d'objection à ajuster sa planification quinquennale.	Reporter à l'année 2 le secteur 981-16.
Aucune information n'est donnée sur le secteur 981-09.	MRC de la Minganie.	Ce secteur ne fait l'objet d'aucun développement, c'est une erreur à la cartographie.	Retrait du secteur 981-09.
Hydro-Québec veut s'assurer de la compatibilité de chaque projet de villégiature avec l'exploitation des installations hydro-électriques (en bordure des réservoirs).	Hydro-Québec.	Le MER se réfère au Guide de développement de la villégiature, page 36. Le MER vous transmettra une copie du Guide de développement de la villégiature.	Aucune modification.
Les regroupements de campeurs doivent obtenir des autorisations du MENVIQ en ce qui a trait aux eaux usées, par exemple.	MENVIQ.	C'est la procédure actuelle du MER de demander au MENVIQ l'avis de conformité pour la mise en place des installations sanitaires requises pour le camping.	Aucune modification.
Nous désirons être avisés lors d'un développement de la villégiature concentrée pour s'assurer du respect des règlements concernant les déchets et les eaux usées.	MENVIQ.	Les sites de villégiature regroupés à développer sont identifiés au PRDV et feront l'objet des consultations prévues à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  Les MRC et les municipalités chargées d'appliquer le règlement seront donc avisées via l'article 149.	Aucune modification.

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
Le ministère de la Culture apprécierait que l'énoncé de la page 9 du PRDV soit renforcé de la façon suivante : «Protéger les sites et les secteurs archéologiques apparaissant au plan d'affectation des terres publiques».	Ministère de la Culture.	<p>Le MER tient compte des sites et des secteurs archéologiques apparaissant au plan d'affectation. La fonction de protéger les sites relève du ministère de la Culture.</p> <p>Lors de la réalisation du plan de zonage, les sites archéologiques seront indiqués dans les zones sensibles.</p> <p>Il est prévu au guide de développement (page 42, n° 3), une procédure dans le cas d'un site ou d'un secteur archéologique.</p> <p>Le MER recommande au ministère de la Culture de tenir compte de la planification quinquennale contenu au PRDV dans leurs critères de priorisation de leurs fouilles.</p>	<p>Aucune modification.</p> <p>Ajout au PRDV, d'une ligne directrice (3.1.9).</p>
Quel est l'impact du potentiel archéologique sur le développement de la villégiature?	Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.	Le PRDV tient compte de cette problématique.	Aucune modification.
Nous désirons voir cartographier les sites archéologiques et les aires de conservation.	MRC de Caniapiscau. MRC de la Minganie.	Ces données sont incluses au plan d'affectation des terres publiques.	Aucune modification.
Désire une planification décennale.	MFO.	Le PRDV est conçu sur une base quinquennale de façon à s'intégrer au processus de confection des schémas d'aménagement des MRC qui ont une durée de 5 ans.	Aucune modification.
Désire avoir à l'avenir une localisation des sites de villégiature concentrée à l'échelle 1: 10 000 à 1: 20 000.	MFO.	Lors des études d'aménagement des plans d'eau, le plan de zonage sera à l'échelle 1: 20 000 et sera communiqué au MFO.	Aucune modification.
Nous demandons à être consultés sur l'implantation des sites de villégiature afin d'éviter la destruction des travaux sylvicoles en place ou futurs.	MFO.	Le PRDV est la source d'information pour connaître la programmation de la mise en oeuvre des projets.	Aucune modification.

Tableau III

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DU  
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION CÔTE-NORD

PROBLÈMES SOULEVÉS OU MODIFICATIONS DEMANDÉES	ORGANISME	REMARQUES	MODIFICATIONS PROPOSÉES
Le développement des lacs Laval, Sauniat, des Sapins et Brochet serait affecté sous peu par l'exploitation forestière. Nous vous recommandons de débiter la localisation exacte pour ces sites de villégiature.	MFO.	Le MER priorisera les études d'aménagement des lacs Laval, Sauniat et Brochet afin de localiser les zones aménageables. Le lac des Sapins est situé dans la MRC du Fjord du Saguenay dont les terres publiques sont gérées par le MER - région 02.	Retrait du lac des Sapins au PRDV.
Le lac des Savanes est situé sur la MRC du Fjord du Saguenay.	MRC de la Haute Côte-Nord.		Retrait du lac des Savanes au PRDV.
Dans le cas de la Zec Matimek, il fut proposé par M. Claude Hervieux et secondé par M. Raoul Dumont que le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche accordent le <b>STATU QUO</b> , pour une période de trois (3) ans, afin que l'on puisse faire des études plus approfondies, pour les futurs sites de villégiature sur le chemin et la rivière Sainte-Marguerite et avec expertises et rencontre dans les trois (3) prochaines années avec les ministères concernés.	Association des Zecs.	Le MER est favorable à poursuivre conjointement avec la ZEC, le MLCP et la MRC les études des plans d'eau de ce secteur.	Mise en disponibilité reportée à l'année 3 du plan régional de développement de la villégiature.
La Zec demande que le lac Isidore ne soit plus développé.	Zec Labrieville.	Le MER est d'accord avec cette demande.	Retrait du lac Isidore au PRDV.
Demande d'inclure le lac Varin au PRDV.	Zec Varin.	Le lac Varin a fait l'objet d'une étude sommaire d'aménagement et possède un potentiel de développement très faible.	Aucune modification.
Désire inclure d'autres sites au PRDV pour répondre à une forte demande.	Zec Varin.	Le MER est favorable à rencontrer la Zec pour identifier les sites en question afin d'identifier des lacs développables pour la prochaine version du PRDV.	Aucune modification.



Baie-Comeau, le 28 avril 1998

«Appel» «Nom»«Titre»  
«Cie»  
«Adresse1»  
«Adresse2»  
«Ville»  
«CodePostal»

N/Réf. : 62-01-03-00.0008

Objet : Mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature

«Appel»,

Pour faire suite à la consultation qui a eu lieu dans le cadre de la mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV), vous trouverez ci-joints la liste des partenaires consultés, le tableau des commentaires des différents organismes, la table des matières, les deux sections du PRDV ainsi que la cartographie qui ont fait l'objet de modifications et que vous devez insérer dans votre document.

Le tableau des commentaires vous informe du suivi qui sera accordé pour chacun des sujets. Les sujets ne faisant pas consensus parmi les partenaires ont été reportés pour discussion dans le cadre de la révision du PRDV. De plus, les commentaires de nature provinciale (Guide de développement de la villégiature, entente MER – MLCP, règlements liés à la Loi sur les terres du domaine public...) ou débordant du cadre de la consultation n'ont pas été retenus. Il sera toujours possible d'intégrer ces sujets aux rencontres qui porteront sur la révision du PRDV. Cela explique la faible proportion des partenaires inscrits au tableau en plus de ceux qui n'ont pas donné de suite à la consultation.

...2

En ce qui a trait aux préoccupations du ministère de l'Environnement et de la Faune, la plupart de celles-ci sont également reportées à l'exercice de révision du PRDV, considérant la difficulté d'établir des consensus entre les différents partenaires concernés.

Nous vous prions d'accepter, «Appel», l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

CD/LC/cg

Conrad Drolet,  
ingénieur forestier

p.j.

~~Monsieur Pierre Bertrand, dir. rég.~~  
~~Ministère de l'Environnement et de la Faune~~  
~~818, boul. Laflèche, RC-01~~ → *autre lettre*  
~~Québec (Québec) G4R 1Y1~~

Monsieur Adélarde Couture, dir. rég. par intérim  
Ministère des Ressources naturelles  
625, boul. Laflèche  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Monsieur Louis Bélanger, délégué rég.  
Ministère des Affaires municipales  
625, boul. Laflèche, bur. 1.103  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Monsieur Jean-Louis Loranger, dir. rég. par intérim  
Ministère des Transports  
625, boul. Laflèche, RC 110  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Monsieur Michel Bonneau, dir. rég.  
Ministère de la Culture et des Communications  
625, boul. Laflèche  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Monsieur Jean-Marie Delaunay, préfet  
MRC de La Haute-Côte-Nord  
9, rue Roussel, app. 1, C.P. 790  
Escoumins (Québec) G0T 1K0

Monsieur Rodrigue Bernier, préfet  
MRC de Sept-Rivières  
106, rue Napoléon, bur. 200  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Monsieur Robin Bélanger, préfet  
MRC de Caniapiscau  
100, place Daviault, C.P. 1420  
Fermont (Québec) G0G 1J0

Monsieur Julien Boudreault, préfet  
MRC de la Minganie  
788, boul. de l'Escale C.P. 1146  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

Monsieur Alexandre Dumas Sr, maire  
Municipalité de Blanc-Sablon  
Case postale 400  
Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec) G0G 1W0

Monsieur Lionel Roberts, maire  
Municipalité de Bonne-Espérance  
Case postale 40  
Rivière Saint-Paul (Québec) G0G 2P0

Monsieur Richmond Monger, adm.  
Mun. de la Côte-Nord-Du-Golfe-St-Laurent  
Bevery (Québec) G0G 1G0

Monsieur Brian Evans, maire  
Municipalité de Gros-Mécatina  
Case postale 9  
La Tabatière (Québec) G0G 1T0

Monsieur Camille Fequet, maire  
Municipalité de Saint-Augustin  
Saint-Augustin  
Comté de Duplessis (Québec) G0G 2R0

Monsieur Georges-Henri Gagné, préfet  
MRC de Manicouagan  
1384, rue Anticosti  
Baie-Comeau (Québec) G5C 3R2

Madame Paulette Blanchette, présidente  
Ass. des Pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.  
106, rue Napoléon, bur. 301  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Monsieur Jean Masse  
Fédération Québécoise du Saumon Atlantique  
9, rue Carbonneau  
Sept-Îles (Québec) G4S 1M4

Monsieur Sylvain Morneau, président  
Reg. des Locataires des Terres publiques inc.  
62, Laizé-est  
Baie-Comeau (Québec) G5C 2R6

Monsieur Richard Foster, président  
Ass. Chasse et Pêche de Forestville inc.  
1 Route 138, C.P. 260  
Forestville (Québec) G0T 1E0

Monsieur Marc Bouchard, président  
Ass. Chasse et Pêche Nordique inc.  
et Ass. rég. des ZEC de la Côte-Nord  
148, St-Marcellin Ouest  
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Monsieur Réal Boily  
Ass. Chasse et Pêche Sept-Îlienne inc.  
Case postale 1127  
Sept-Îles (Québec) G4R 4X6

Monsieur Serge Ashini Goupil  
Conseil tribal Innuat  
100, boul. Laure, bur. 208  
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

Monsieur Clovis Gagnon, dir. rég. Manicouagan et  
dir. production  
Hydro-Québec  
135, boul. Comeau  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3B1

Monsieur Réal Goulet  
Fédération québécoise de la Faune  
14, rue Couture  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1H7

Monsieur Laurent Baril, président  
Ass. Chasse et Pêche de Labrieville  
Case postale 23  
Boischatel (Québec) G0A 1H0

Monsieur Réjean Patoine, président  
Ass. Chasse et Pêche d'Iberville  
Case postale 129  
Sault-au-Mouton (Québec) G0T 1Z0

Monsieur Claude Langlois, président  
ZEC Varin  
Case postale 341  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2H1

Monsieur David Verreault  
Soc. d'amé. et d'exploitation de Baie-Trinité inc.  
51, Route 138, C.P. 39  
Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0

Monsieur Rémi Kurness  
Conseil tribal Manuitum  
20, rue Messek  
Betsiamites (Québec) G0G 1B0



Baie-Comeau, le 27 avril 1998

Monsieur Pierre Bertrand, dir. rég.  
Ministère de l'Environnement et de la Faune  
818, boul. Laure, RC.01  
Sept-Îles (Québec)  
G4R 1Y1

N/Réf. : 62-01-03-00.0008

Objet : Mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature

Monsieur,

Pour faire suite à la consultation qui a eu lieu dans le cadre de la mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV), vous trouverez ci-joints la liste des partenaires consultés, le tableau des commentaires des différents organismes, la table des matières, les deux sections du PRDV ainsi que la cartographie qui ont fait l'objet de modifications et que vous devez insérer dans votre document.

Le tableau des commentaires vous informe du suivi qui sera accordé pour chacun des sujets. Les sujets ne faisant pas consensus parmi les partenaires ont été reportés pour discussion dans le cadre de la révision du PRDV. De plus, les commentaires de nature provinciale (Guide de développement de la villégiature, entente MER – MLCP, règlements liés à la Loi sur les terres du domaine public...) ou débordant du cadre de la consultation n'ont pas été retenus. Il sera toujours possible d'intégrer ces sujets aux rencontres qui porteront sur la révision du PRDV. Cela explique la faible proportion des partenaires inscrits au tableau en plus de ceux qui n'ont pas donné de suite à la consultation.

...2

Vous remarquerez que la plupart de vos préoccupations n'apparaissent pas aux documents. Le fait de n'avoir pu établir un consensus pour plusieurs éléments, il sera nécessaire de reporter ces sujets à l'exercice de révision du PRDV. À ce sujet, nous vous demanderons, au cours de la prochaine année, de participer activement aux rencontres des partenaires qui ont soulevé des interrogations sur des préoccupations fauniques. Vous comprenez sûrement l'importance de votre participation à ces rencontres où, en votre absence, les préoccupations fauniques ne pourront être abordées dans leurs ensembles.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

  
Conrad Drolet,  
ingénieur forestier

CD/LC/cg

p.j.

## MINISTÈRES ET ORGANISMES CONSULTÉS

### Ministères

- ◆ Ministère des Affaires municipales
- ◆ Ministère de la Culture et des Communications
- ◆ Ministère de l'Environnement et de la Faune
- ◆ Ministère des Ressources naturelles (Secteur des forêts)
- ◆ Ministère des Transports

### Organismes

- ◆ Association chasse et pêche d'Iberville
- ◆ Association chasse et pêche de Forestville inc.
- ◆ Association chasse et pêche de Labrieville
- ◆ Association chasse et pêche Sept-Îliennes inc.
- ◆ Association des pourvoyeurs de la Côte-Nord inc.
- ◆ Association régionale des ZEC de la Côte-Nord
- ◆ Association de chasse et de pêche nordique inc.
- ◆ Conseil tribal Manuitum
- ◆ Fédération québécoise de la Faune de la Côte-Nord
- ◆ Fédération québécoise du saumon atlantique
- ◆ Hydro-Québec
- ◆ Mamit Innuat
- ◆ MRC de Caniapiscau
- ◆ MRC de La Haute-Côte-Nord
- ◆ MRC de Manicouagan
- ◆ MRC de Minganie
- ◆ MRC de Sept-Rivières
- ◆ Municipalité de Blanc Sablon
- ◆ Municipalité de Bonne-Espérance
- ◆ Municipalité de Gros Mécatina

- ◆ Municipalité de la Côte-Nord-Du-Golf-St-Laurent
- ◆ Municipalité de St-Augustin
- ◆ Regroupement des Locataires des Terres Publiques
- ◆ Société d'aménagement et d'exploitation de Baie-Trinité inc.
- ◆ ZEC Varin

## MINISTÈRES ET ORGANISMES AYANT COMMENTÉ

### Ministères

- ◆ Ministère de l'Environnement et de la Faune
- ◆ Ministère de la Culture et des Communications
- ◆ Ministère des Ressources naturelles (Secteur des forêts)
- ◆ Ministère des Transports

### Organismes

- ◆ Association chasse et pêche de Forestville inc.
- ◆ Conseil des montagnais de Mingan
- ◆ Conseil des montagnais de Unamen Shipu
- ◆ Conseil tribal Manuitum
- ◆ Fédération québécoise de la Faune de la Côte-Nord
- ◆ Hydro-Québec
- ◆ Mimit Innuat
- ◆ MRC de La Haute-Côte-Nord
- ◆ MRC de Manicouagan
- ◆ MRC de Minganie
- ◆ MRC de Sept-Rivières
- ◆ Municipalité de Gros Mécatina
- ◆ Regroupement des Locataires des Terres Publiques

# MISE À JOUR – PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE

## COMMENTAIRES DES ORGANISMES

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
<b>RIVIÈRES À SAUMON ET À OUANANICHE</b>								
Propose que la zone tampon de 900 m des rivières à saumon soit réduite à 100 m.				2				
Concernant la bande de protection de 100 m de largeur le long des rivières à saumon, recommande l'ajout de la phrase inscrite dans le texte original.	3							
Ajouter à la ligne directrice des rivières à saumon : «...et qu'il respecte les réglementations d'urbanisme municipal.»		3	3					
Processus de consultation concernant les limites de montaison du saumon est trop lourd.	3	3	3	3				
Pour toute demande de villégiature commerciale aux abords des rivières à saumon, qu'une consultation se fasse également avec l'accord du milieu.			3		3			
Souhaite que les critères ayant délimité les rivières à saumon comme aires propices au développement de la pourvoirie soient indiqués.		2 et 3	2 et 3					
Quels sont les organismes visés par le libellé «avec l'accord du milieu»?		3						
Nous devrions lire « <i>Liste des rivières à saumon et à ouananiche</i> » plutôt que « <i>Liste des rivières à saumon</i> ».		2		2				

- |   |
|---|
| <p>1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.<br/>                 2 : Révision du PRDV.<br/>                 3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.<br/>                 4 : Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
Ajouter deux autres rivières à saumon à la liste.				1 et 2				
Ajouter les rivières à saumon de l'Île d'Anticosti.				3				
Ajouter la rivière Ste-Marguerite à la liste de la page 61.	3							
Diviser les rivières à saumon par territoire de MRC.				3				
Les rivières Loup Marin et Vallant sont des rivières à ouananiche. Celles-ci devraient être indiquées dans la liste.		2						
Remplacer le texte : « <i>les critères de protection des rivières à saumon seront également appliqués sur</i> » par « <i>les rivières qui recèlent un potentiel de ouananiches telles que les rivières Vallant et Loup Marin</i> ».		2						
Les rivières à ouananiche devraient être identifiées sur les cartes.		2						
Demande à poursuivre le processus d'émission des baux de villégiature si les études et le piquetage ont déjà été faits (Lac au Loup Marin).		2						
<b>LAC À TOULADI</b>								
Souhaite connaître la méthode utilisée pour déterminer le nombre d'emplacements sur les lacs à touladi.		1 et 2						
Souhaite connaître le critère de sélection identifiant les lacs à touladi.			1 et 2					
Localiser à l'aide de coordonnées UTM les lacs à touladi répertoriés aux tableaux des pages 63 à 66.			3					
Lac à Jules : Il faudrait justifier sa fermeture.		1 et 2						

- |   |
|---|
| 1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.               |
| 2 : Révision du PRDV.   |
| 3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles. |
| 4 : Lié à l'entente MER/MLCP.   |

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
Le seuil minimal pour tous les plans d'eau à touladi de la MRC Manicouagan devrait être établi à 3 emplacements.		1 et 2						
Les lacs Eric et Ethel se trouvent sur le territoire de la MRC Sept-Rivières.				3				
<b>POURVOIRIE SANS DROITS EXCLUSIFS</b>								
Demande que l'implantation de pourvoiries sans droits qui se situent en territoires de gestion 1, 2 et 3 soit analysée au même titre qu'un projet socio-économique.		3						
Demande que les aires fauniques communautaires et les petits lacs aménagés soient exclus à l'ensemble de la Côte-Nord.					1			
Le PRDV devrait prévoir des plans d'eau à vocation «villégiature commerciale».			2					
<b>POURVOIRIE À DROITS EXCLUSIFS ET AIRES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE LA POURVOIRIE</b>								
Souhaite être consulté avant que des modifications aux limites des aires propices soient apportées.		3	3	3				
Demande que soient relocalisées au nord de Manic 5 les aires propices au développement de la pourvoirie – Secteur non accessible.					4			
Demande que les territoires réservés aux aires propices reviennent au MRN deux ans après l'ouverture de ces territoires par un accès routier suite aux coupes de bois.					2 et 4			
S'oppose à l'implantation de pourvoiries à droits exclusifs, soit celle du lac Aguenier et celle du lac Caniapiscau.						1		

- |   |
|---|
| <p>1: Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.</p> <p>2: Révision du PRDV.</p> <p>3: Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.</p> <p>4: Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
<b>CAMP DE PIÉGEAGE</b>								
Le MEF devrait avoir l'obligation d'informer le MRN ou son délégataire de toute émission de bail relative aux camps de piégeage.		1	1	1				
<b>TOUR DE GUET - CACHE</b>								
Demande au MRN d'inclure une politique de gestion des caches, adaptée au contexte de la MRC Manicouagan et de la MRC de Minganie.		2		2				
Demande à ce que le MRN émette des baux pour abris sommaires et maintienne les baux pour abris sommaires existants.					2		2	
<b>TERRAIN DE CAMPING ET VILLÉGIATURE TEMPORAIRE</b>								
Il n'y a pas de distinction entre les concepts terrain de camping et villégiature temporaire. Identifier les sites de villégiature temporaire et regroupée.		2 et 3	2 et 3					
<b>PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES</b>								
Dans les problématiques particulières, il faudrait ajouter : «La MRC de Manicouagan a adopté un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur des Monts Groulx. Aucun bail de villégiature privée et commerciale ne sera émis dans ce secteur.»		3	3					
Demande que la villégiature extra-riveraine soit autorisée sur le territoire de la MRC de Manicouagan, à la condition que chaque site soit visité au préalable et piqueté.		2						

- |   |
|---|
| <p>1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.</p> <p>2 : Révision du PRDV.</p> <p>3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.</p> <p>4 : Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
Pour l'accessibilité à un développement de forme regroupée, il faudrait ajouter la route 389 et la route SM3 à la fin du premier paragraphe.		3	3					
<b>POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT</b>								
Demande que le texte en caractère gras soit ajouté : « <i>Considérant le peu de pression de récréation à l'intérieur du territoire de gestion 4, le développement de la villégiature est autorisé sur tout ce territoire, en autant que ça respecte le zonage faunique (zones 4C et 4D) et la réglementation d'urbanisme du T.N.O.</i> »		3	3	3				
Territoire de gestion 4 – Veuillez préciser qu'il s'agit de villégiature privée et commerciale.	3							
<b>AUTRES</b>								
Le MRN doit être en mesure d'émettre des baux de villégiature partout sur les terres publiques.						2		
Aimerait discuter de la possibilité de modifier la limite entre les territoires de gestion 3 et 4 à l'intérieur des limites municipales de Rivière-Pentecôte.			2					
Aimerait discuter de la possibilité de modifier la limite entre les territoires de gestion 2 et 4 au nord des limites municipales de la Ville de Sept-Îles.			2					
Ajouter à la liste des sites ouverts à la villégiature, soit le lac Touzel, le ruisseau à Collard, l'Anse le Virant.				2				

- |   |
|---|
| <p>1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.<br/> 2 : Révision du PRDV.<br/> 3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.<br/> 4 : Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

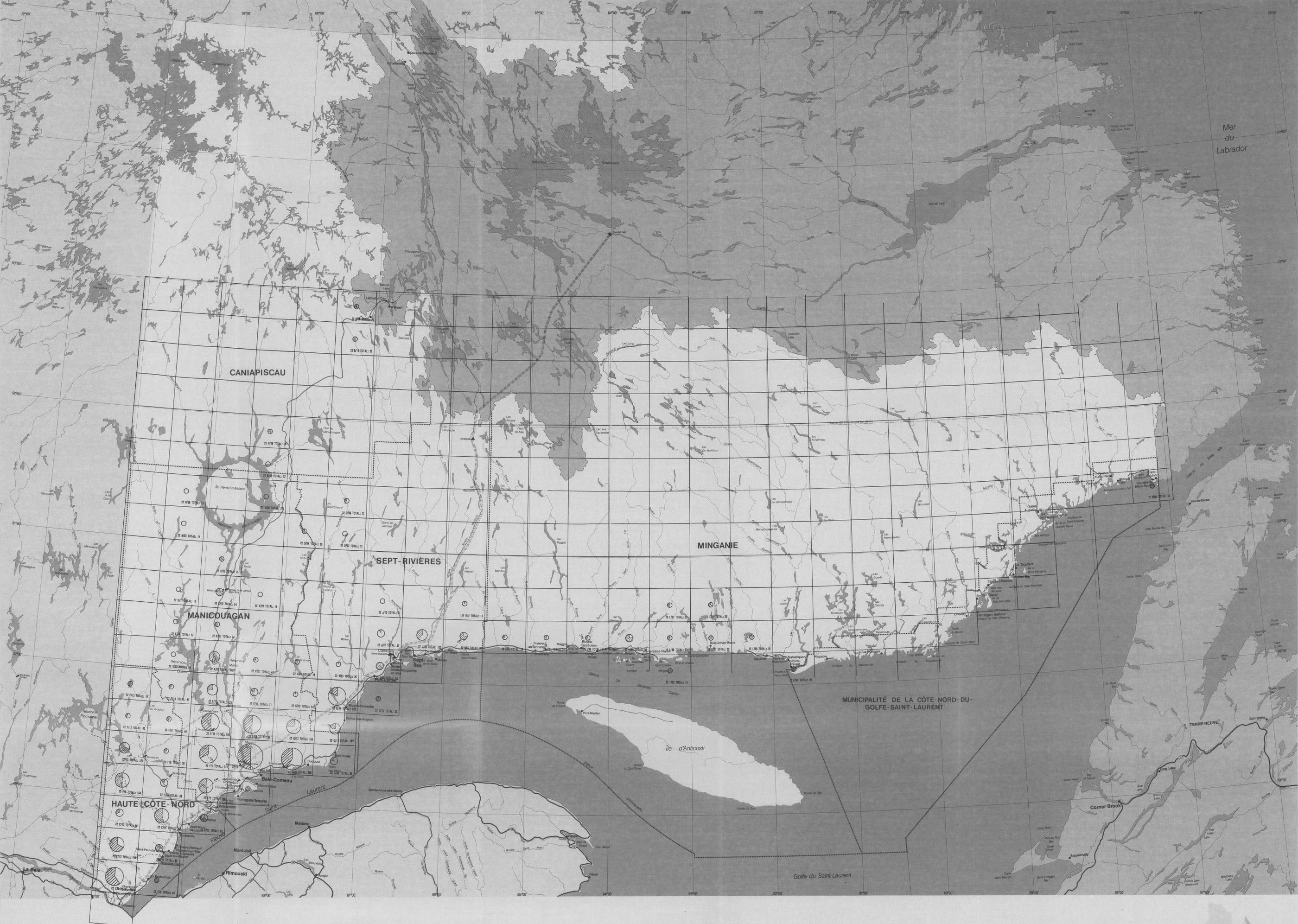
PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCALITAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
Demande d'augmenter le nombre d'emplacements à 20 dans le secteur de l'Ouest de Longue-Pointe-de-Mingan.				2				
Demande de faire reconnaître officiellement, sur le territoire de l'Île d'Anticosti, 6 zones de villégiature existantes.				2				
Demande d'ajouter sur le territoire de l'Île d'Anticosti, 2 nouvelles zones : le lac Planter et l'Anse aux Fraises.				2				
Pour la PSDE et la PADE pour la MRC de La Haute-Haute-Nord, il serait nécessaire de spécifier pour les territoires de gestion 1, 2 et 3 que :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'implantation de nouvelles pourvoies ainsi que les procédures d'agrandissement et d'ajustement des limites des ZEC et pourvoies existantes sont interdites;</li> <li>• le transfert d'un bail de villégiature privée en un bail de villégiature commerciale est interdit.</li> </ul>	1 et 2  2							
Souhaite obtenir les fiches descriptives des lacs et cours d'eau mentionnés dans la liste.	2							
Pour le lac des Cèdres, combler, en premier lieu, les espaces vacants enclavés (environ 8 emplacements); en deuxième lieu, procéder à des études afin de vérifier la capacité d'accueil du lac et la pression sur la faune. Nous nous repencherons sur cette question sur la base des résultats.	2							
Permettre la villégiature en bordure des lacs < 20 hectares en territoire de gestion 3.					4			

- |   |
|---|
| <p>1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.</p> <p>2 : Révision du PRDV.</p> <p>3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.</p> <p>4 : Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

PROBLÈME SOULEVÉ OU MODIFICATION DEMANDÉE	MRC HAUTE-CÔTE-NORD	MRC MANICOUAGAN	MRC SEPT-RIVIÈRES	MRC MINGANIE	REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	ZEC FORESTVILLE	
Dans la mise à jour du PRDV, le MRN devrait inclure, lors de la signature de baux, des caractéristiques pour la construction d'un camp ou chalet.						2		
Demande que le MEF soit autorisé à prendre en main la gestion des caches.							1	

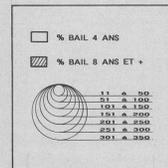
- |   |
|---|
| <p>1 : Lié au ministère de l'Environnement et de la Faune.</p> <p>2 : Révision du PRDV.</p> <p>3 : Modification apportée par le ministère des Ressources naturelles.</p> <p>4 : Lié à l'entente MER/MLCP.</p> |
|---|

## LES CARTES



Situation de la villégiature privée, Région Côte-Nord

1:1 000 000 Kilomètres  
0 20 40 60 80 MAI 1992



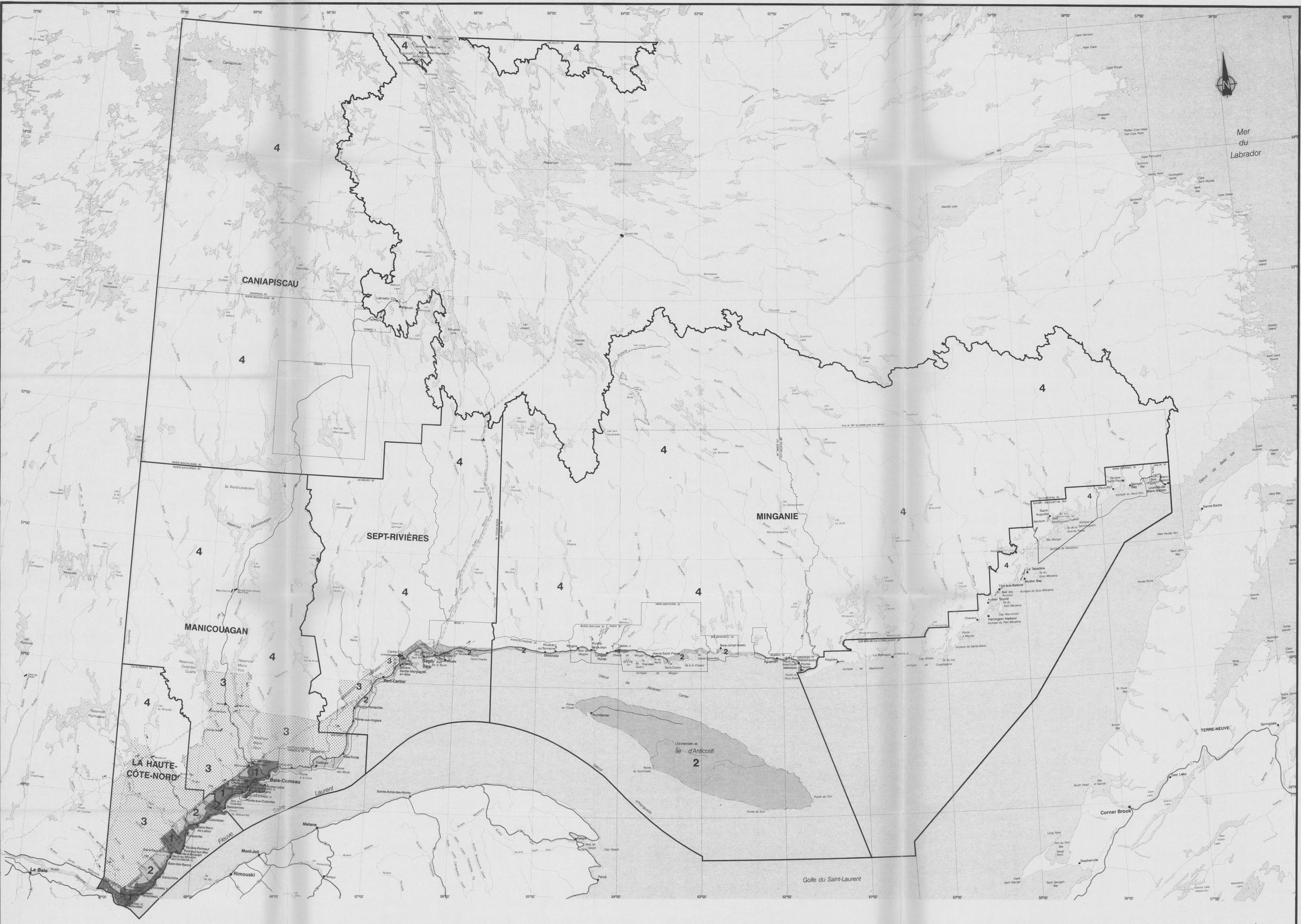
..... Limite de M.R.C.



Potentiel et contrainte au développement de la villégiature

- TERRITOIRE OÙ LA VILLÉGIATURE EST EXCLUE**
- Pourvoirie à droit exclusif.....
  - Aire propice au développement de la pourvoirie.....
  - Réserve écologique.....
  - Réserve faunique.....
  - Territoire conventionné 1.....
  - Projet de parc.....
  - Rivière à saumon.....
  - Rivière à ouananiche.....
  - Forêt d'enseignement ou d'expérimentation.....
  - Secteur archéologique.....
- TERRITOIRE OÙ LA VILLÉGIATURE EST PERMISE**
- Z.E.C.....
  - Territoire public libre.....
- TENURE**
- Terre privé ou franc-Alleu.....
  - Réserve indienne.....
- Limite de M.R.C.....
- Limite du territoire de gestion.....
- Territoire de gestion de la villégiature selon la pression de l'utilisation récréative
- forte..... 1
  - moyenne..... 2
  - faible..... 3
  - très faible..... 4





Territoire de gestion de la villégiature selon la pression de l'utilisation récréative, Région Côte-Nord

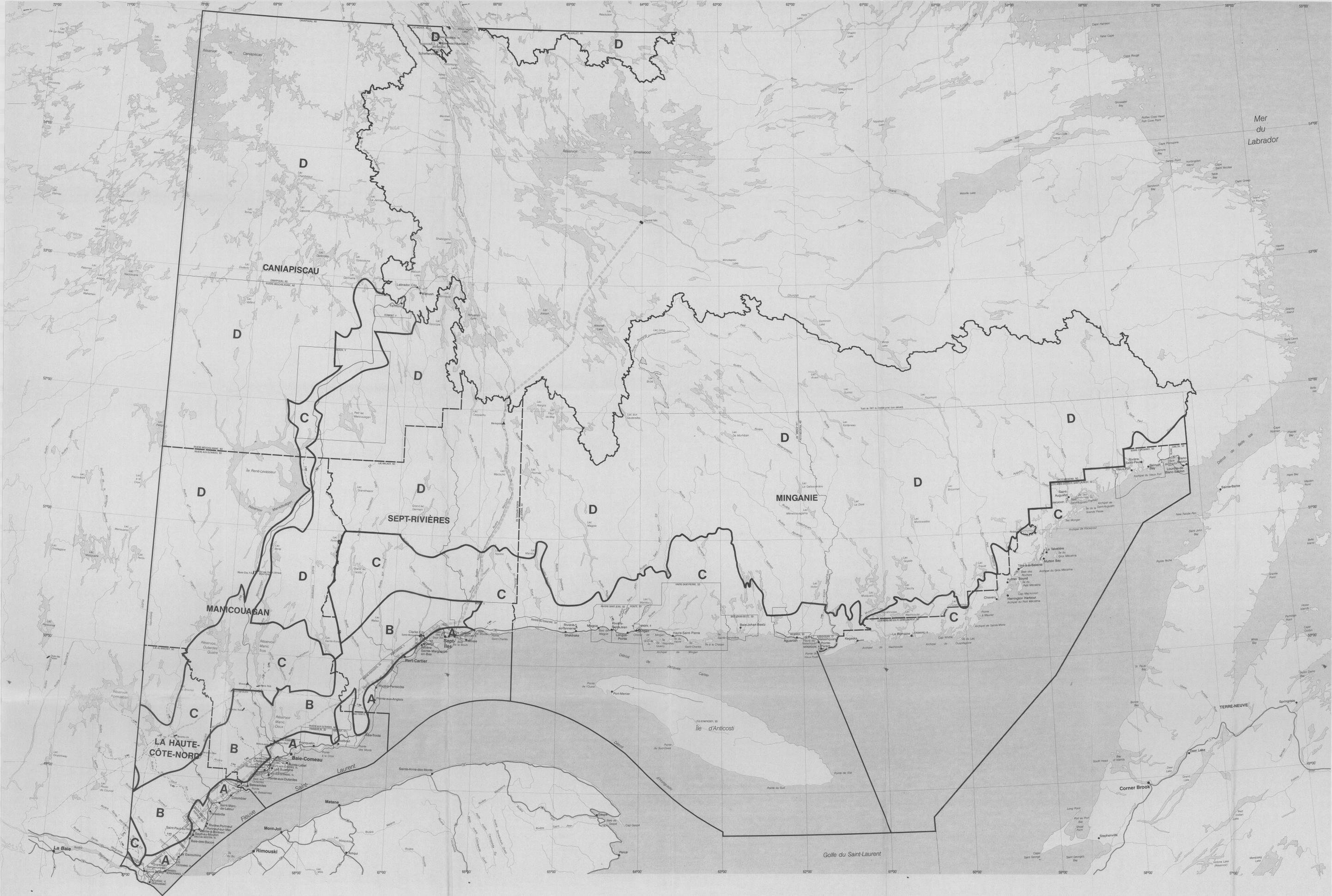
- 1** Forte
- 2** Moyenne
- 3** Faible
- 4** Très faible

1:1 000 000  
0 20 40 60 80 Kilomètres

Mise à jour: AVRIL 1998

Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction régionale de la Côte-Nord (Secteur des terres)





Macrozonage de l'utilisation faunique et récréative, Région Côte-Nord

— Limite du macrozonage  
 - - - Limite de M.R.C.

1:1 000 000  
 0 20 40 60 80 Kilomètres





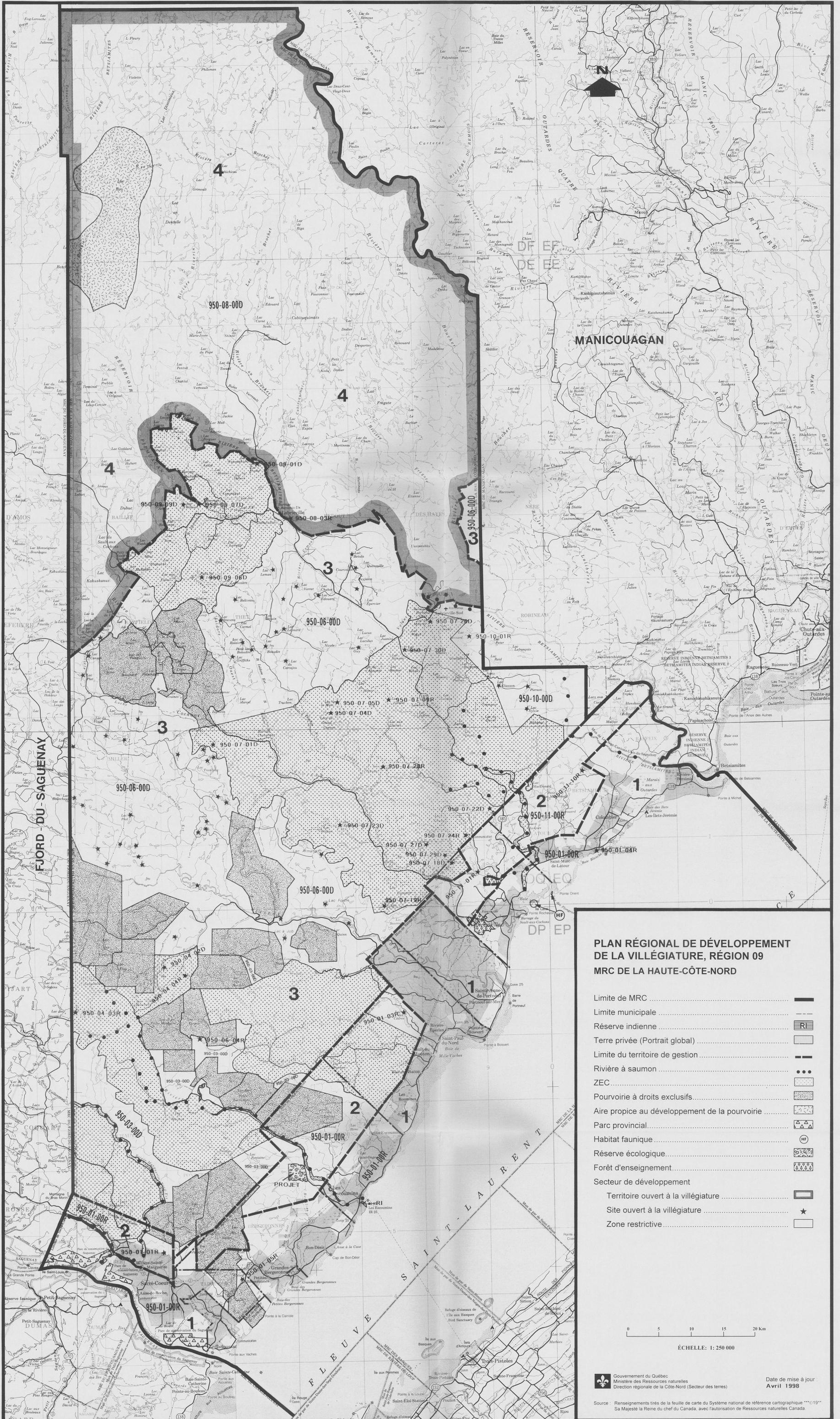
Concept de développement de la villégiature  
Région Côte-Nord

 Secteur excluant la villégiature

 Secteur de planification

- aire propice au développement de la pourvoirie
- franc-alleu
- pourvoirie à droits exclusifs
- projet de parc
- réserve écologique
- rivière à saumon
- réserve faunique
- réserve indienne

1:1 000 000  
0 20 40 60 80 Kilomètres

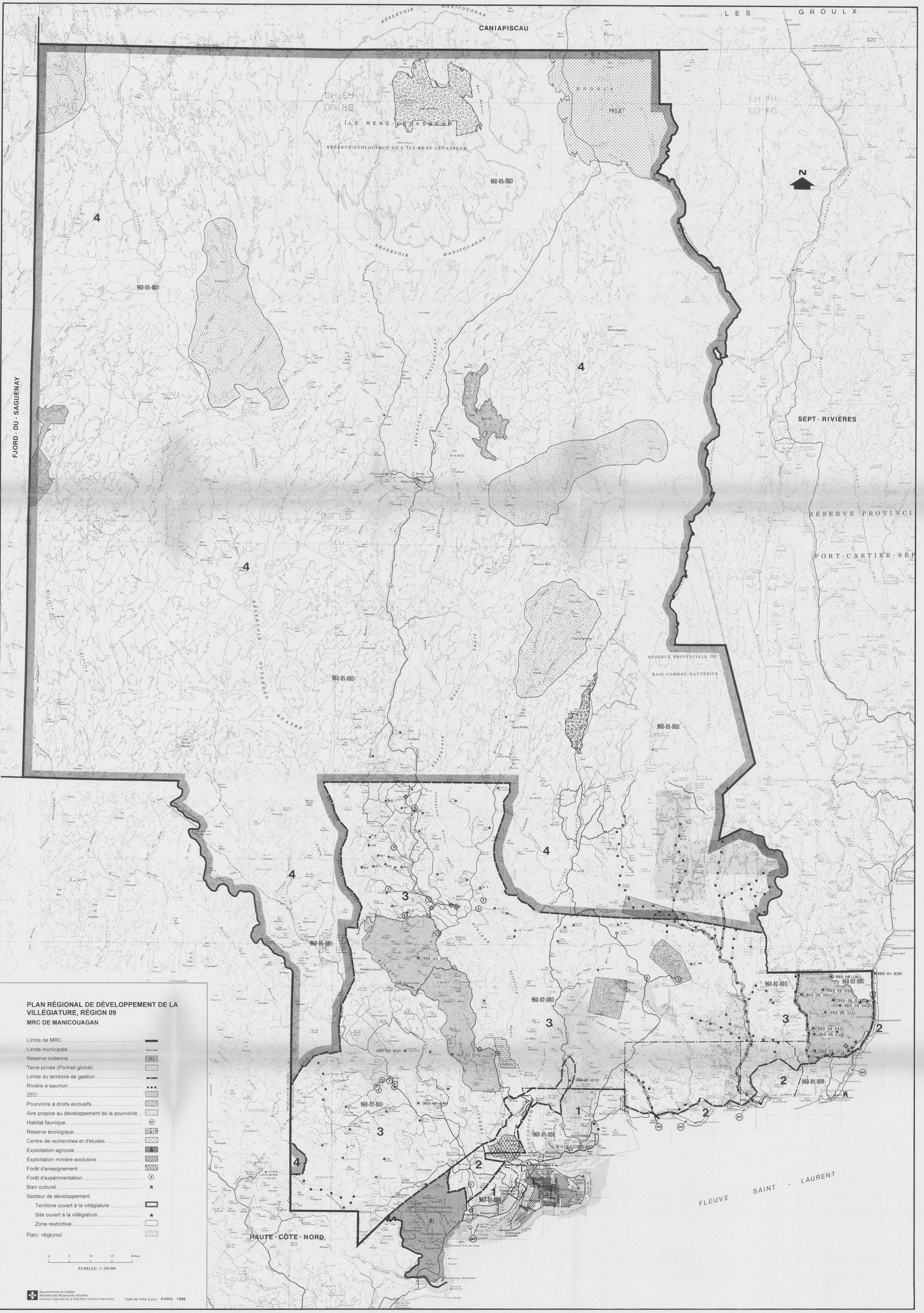


**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA VILGÉIATURE, RÉGION 09  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

- Limite de MRC .....
- Limite municipale .....
- Réserve indienne .....
- Terre privée (Portrait global) .....
- Limite du territoire de gestion .....
- Rivière à saumon .....
- ZEC .....
- Pouvoir à droits exclusifs .....
- Aire propice au développement de la pourvoirie .....
- Parc provincial .....
- Habitat faunique .....
- Réserve écologique .....
- Forêt d'enseignement .....
- Secteur de développement
  - Territoire ouvert à la villégiature .....
  - Site ouvert à la villégiature .....
  - Zone restrictive .....

0 5 10 15 20 Km  
ÉCHELLE: 1: 250 000

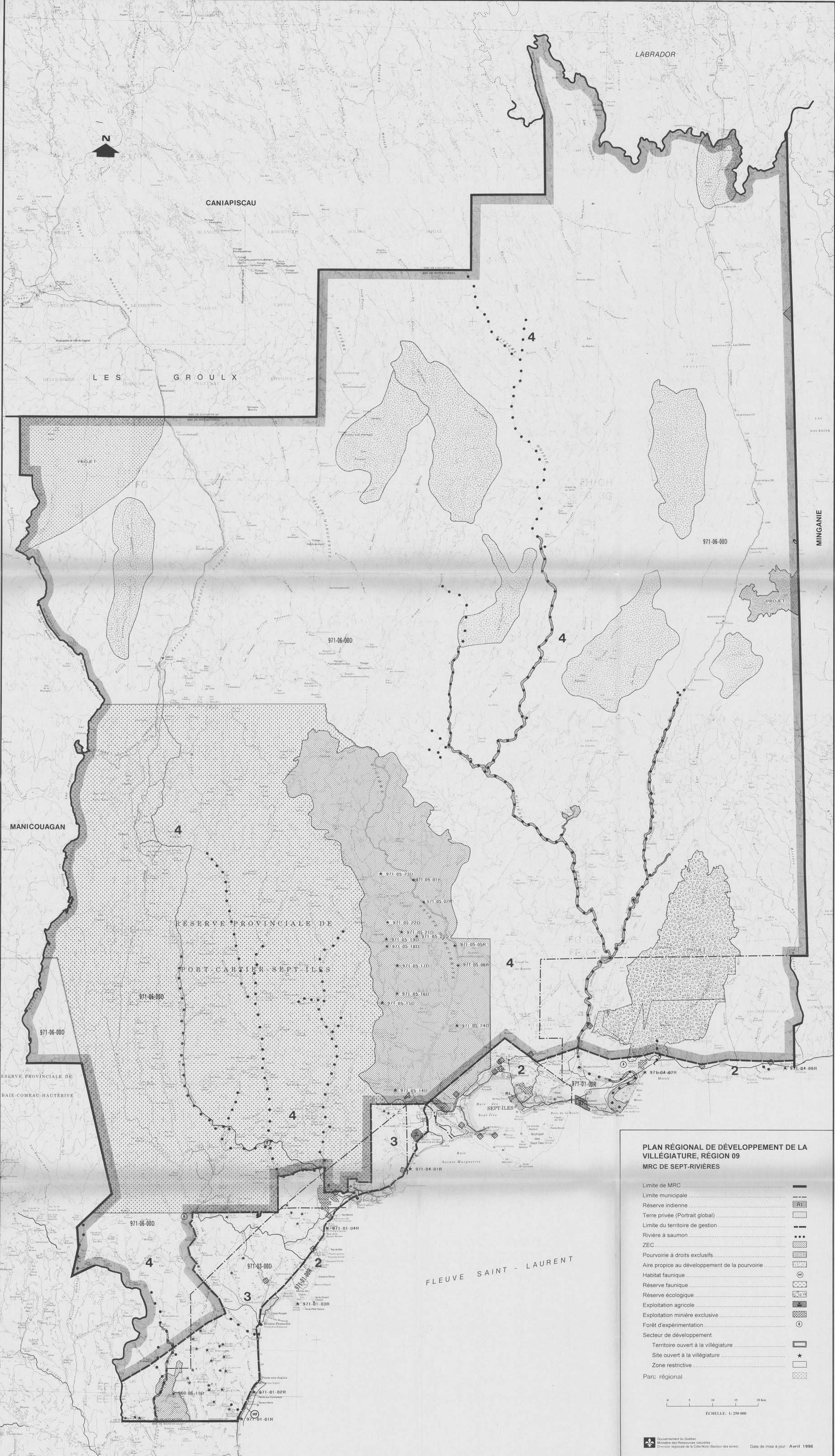
Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction régionale de la Côte-Nord (Secteur des terres)  
Date de mise à jour:  
Avril 1998  
Source: Renseignements tirés de la feuille de carte du Système national de référence cartographique... 19...  
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, avec l'autorisation de Ressources naturelles Canada.



**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLAGIATURE, RÉGION 09  
MRC DE MANICOUAGAN**

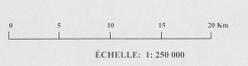
- Limite de MRC .....
- Limite municipale .....
- Réserve indienne .....
- Terre privée (Portrait global) .....
- Limite du territoire de gestion .....
- Rivière à saumon .....
- ZEC .....
- Pourvoirie à droits exclusifs .....
- Aire propice au développement de la pourvoirie .....
- Habitat faunique .....
- Réserve écologique .....
- Centre de recherches et d'études .....
- Exploitation agricole .....
- Exploitation minière exclusive .....
- Forêt d'enseignement .....
- Forêt d'expérimentation .....
- Bien culturel .....
- Secteur de développement .....
- Territoire ouvert à la villégiature .....
- Site ouvert à la villégiature .....
- Zone restrictive .....
- Parc régional .....





**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLAGIATURE, RÉGION 09**  
**MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

- Limite de MRC ..... [thick solid line]
- Limite municipale ..... [dashed line]
- Réserve indienne ..... [stippled pattern]
- Terre privée (Portrait global) ..... [white box]
- Limite du territoire de gestion ..... [dotted line]
- Rivière à saumon ..... [dotted line]
- ZEC ..... [stippled pattern]
- Pourvoirie à droits exclusifs ..... [stippled pattern]
- Aire propice au développement de la pourvoirie ..... [stippled pattern]
- Habitat faunique ..... [stippled pattern]
- Réserve faunique ..... [stippled pattern]
- Réserve écologique ..... [stippled pattern]
- Exploitation agricole ..... [stippled pattern]
- Exploitation minière exclusive ..... [stippled pattern]
- Forêt d'expérimentation ..... [stippled pattern]
- Secteur de développement
  - Territoire ouvert à la villégiature ..... [white box]
  - Site ouvert à la villégiature ..... [star symbol]
  - Zone restrictive ..... [stippled pattern]
- Parc régional ..... [stippled pattern]

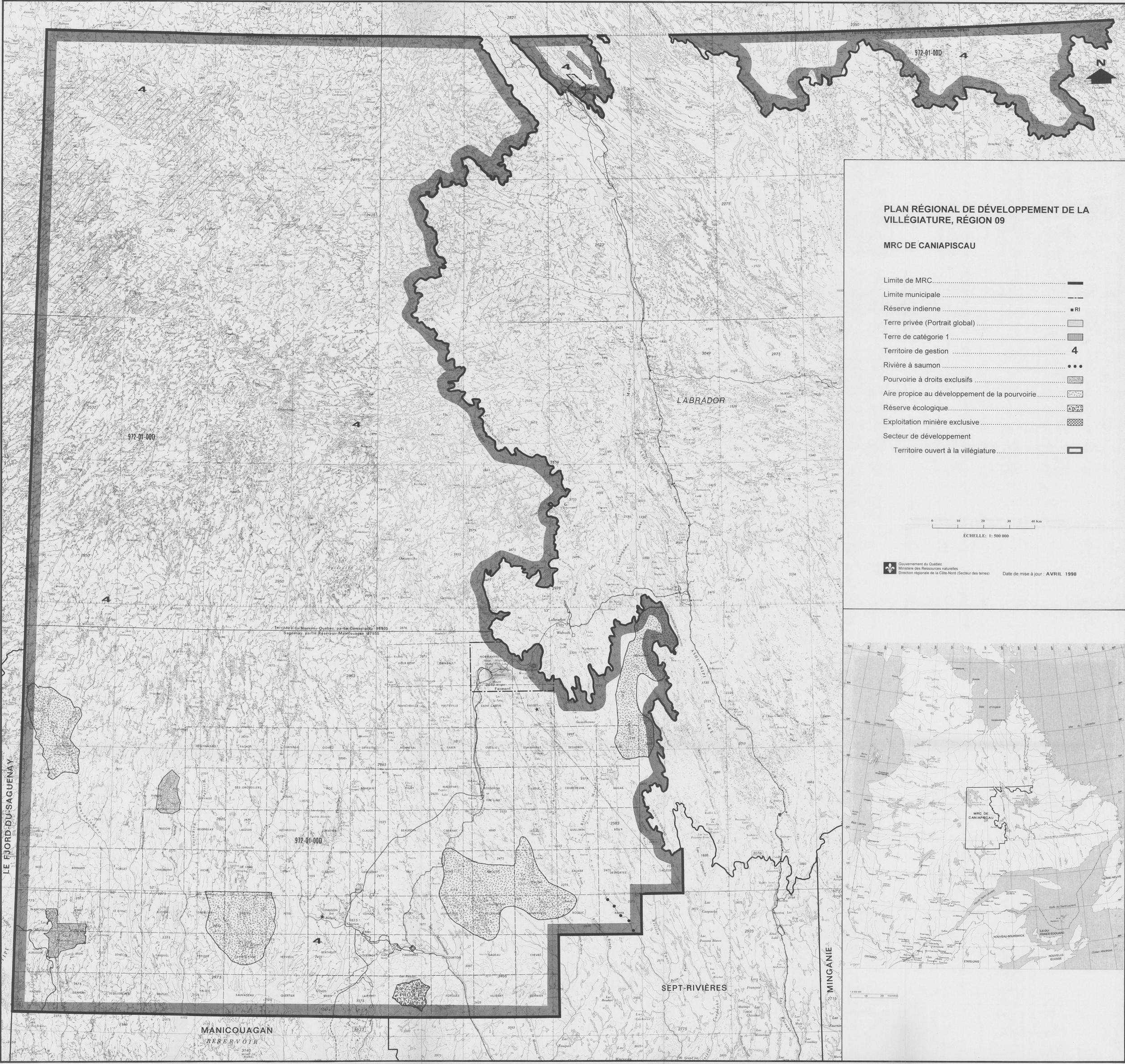




**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE, RÉGION 09**  
**MRC DE MINGANIE ET TERRITOIRE DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

- Limite de MRC ..... ————
- Limite municipale ..... ————
- Réserve ou établissement indien ..... [RI]
- Terre privée (Portrait global) ..... [ ]
- Limite du territoire de gestion ..... ————
- Rivière à saumon ..... —●—●—●—
- Pourvoirie à droits exclusifs ..... [ ]
- Aire propice au développement de la pourvoirie ..... [ ]
- Parc provincial ..... [ ]
- Habitat faunique ..... [ ]
- Réserve faunique ..... [ ]
- Réserve écologique ..... [ ]
- Exploitation minière exclusive ..... [ ]
- Bien culturel ..... [ ]
- Secteur de développement
  - Territoire ouvert à la villégiature ..... [ ]
  - Site ouvert à la villégiature ..... ★
  - Zone restrictive ..... [ ]

0 10 20 30 40 Km  
 ÉCHELLE: 1:500 000



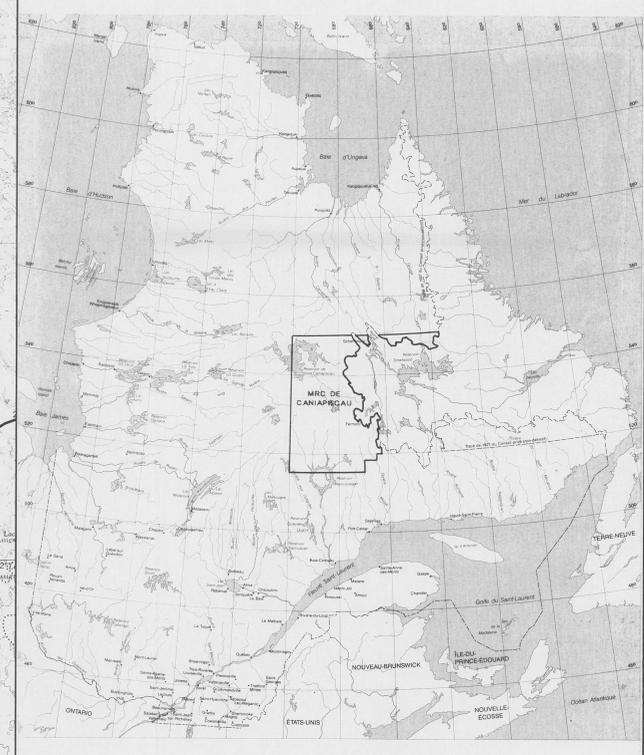
**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE, RÉGION 09**

**MRC DE CANIAPISCAU**

- Limite de MRC ..... ————
- Limite municipale ..... - - - -
- Réserve indienne ..... ■ RI
- Terre privée (Portrait global) ..... ■
- Terre de catégorie 1 ..... ▨
- Territoire de gestion ..... 4
- Rivière à saumon ..... ●●●
- Pouvoir à droits exclusifs ..... ▨
- Aire propice au développement de la pourvoirie ..... ▨
- Réserve écologique ..... ▨
- Exploitation minière exclusive ..... ▨
- Secteur de développement
- Territoire ouvert à la villégiature ..... ▨



Gouvernement du Québec  
 Ministère des Ressources naturelles  
 Direction régionale de la Côte-Nord (Secteur des terres)      Date de mise à jour : AVRIL 1998



LE FJORD-DU-SAGUENAY

MINGANIE

MANICOUAGAN  
RESERVOIR

SEPT-RIVIÈRES

LABRADOR